



VILLE DE
MARSEILLE

compte administratif
rapport de présentation
2023



I. LE BUDGET PRINCIPAL	4
1. LA FORMATION DU RESULTAT COMPTABLE	5
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
2.1.1. Les recettes fiscales	7
2.1.2. Les dotations	9
2.1.3. L'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire (DSC) et le FPIC	11
2.1.4. Les produits des services	13
2.1.5. Les subventions reçues	14
2.1.6. Les atténuations de charges	16
2.1.7. Les produits exceptionnels	16
2.1.8. Les produits financiers	17
2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
2.2.1. Les dépenses de personnel	18
2.2.2. Les crédits d'activité	20
2.2.3. Les subventions versées	26
2.2.4. Les frais financiers	31
3.LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32
3.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	32
3.1.1. Les dépenses d'équipement et immobilisations	32
3.1.2. La dette	36
3.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	38
3.2.1. L'emprunt	38
3.2.2. Les subventions reçues	39
3.2.3. Le FCTVA	41
3.2.4. Les cessions d'actifs	41
3.2.5. Les autres recettes	41
3.2.6. Le remboursement de dette par la Métropole	41
II. LES BUDGETS ANNEXES	42
1. LE BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON	42
1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	42
1.1.1. Recettes	42
1.1.2. Dépenses	43
1.1.3. Flux entre budgets	43
1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	43
1.2.1. Recettes	43
1.2.2. Dépenses	44
2. LE BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI	45
2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	45
2.1.1. Recettes	45
2.1.2. Dépenses	46
2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	46
2.2.1. Recettes	46

2.2.2. Dépenses	46
3. LE BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS	47
3.1. SECTION D'EXPLOITATION	47
3.1.1. Recettes	47
3.1.2. Dépenses	48
3.1.3. Flux entre budgets	48
3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	48
3.2.1. Recettes	48
3.2.2. Dépenses	48
4. LE BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME	49
4.1. SECTION D'EXPLOITATION	49
4.1.1. Recettes	49
4.1.2. Dépenses	50
4.1.3. Flux entre budgets	50
4.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	50
4.2.1. Recettes	50
4.2.2. Dépenses	50
5. LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES	51
5.1. SECTION D'EXPLOITATION	51
5.1.1. Recettes	51
5.1.2. Dépenses	51
5.1.3. Flux entre budgets	52
5.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	52
5.2.1. Recettes	52
5.2.2. Dépenses	52
<u>ANNEXES</u>	53
PRESENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS en 2023	54
PRESENTATION COMPTABLE DE LA GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023	56
BATAILLON DE MARINS-POMPIERS	57

Préambule

Conformément aux articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du CGCT, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante pour le budget principal, ainsi que pour les différents budgets annexes.

Le compte administratif répond aux prescriptions réglementaires suivantes :

- ➔ Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) pour chaque section (fonctionnement et investissement) ;
- ➔ Il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser) ;
- ➔ Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- ➔ Il est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement ;
- ➔ Il doit concorder exactement avec le compte de gestion, élaboré parallèlement par le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

L'examen du compte administratif constitue un acte majeur de la vie de la collectivité.

I. LE BUDGET PRINCIPAL

La situation du budget principal est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les inscriptions et les ratios sont retraités de l'annuité et de l'encours de dette pris en charge par la Métropole depuis les transferts de compétence. Dans cette présentation les recettes de cessions sont comptabilisées en section d'investissement.

Situation financière hors gestion active de la dette (M€)	2022	2023	Evolution	
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 318,0	1 394,4	76,4	5,8%
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 083,4	1 175,7	92,3	8,5%
Epargne brute (C)=(A)-(B)	234,6	218,7	-15,9	-6,8%
Taux d'épargne brute (C)/(A)	17,8%	15,7%		
Dépenses d'équipement (D)	195,8	241,7	45,9	23,4%
Remboursement des emprunts (E)	161,9	191,6	29,7	18,3%
Dépenses réelles d'investissement (F)=(D)+(E)	357,7	433,3	75,6	21,1%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts) (G)	76,4	63,1	-13,3	-17,4%
Epargne nette (C)-(E)	72,7	27,1	-45,6	-62,7%
Besoin de financement de l'investissement (H)=(F)-(G)	281,3	370,2	88,9	31,6%
Emprunts mobilisés (recettes)	64,2	100,3	36,1	56,2%
Encours de la dette au 31/12	1 396,4	1 305,1	-91,3	-6,5%
Taux d'endettement	105,8%	93,6%		
Capacité de désendettement	5,9	6,0		
Fonds de roulement au 31/12	91	36,2	-54,8	-60,2%

La structure comptable détaillée de la gestion de ce budget figure en annexe du document, ainsi que la présentation agrégée, tous budgets confondus.

Globalement, la situation financière de la collectivité poursuit son amélioration, au regard des critères qui permettent d'assurer la soutenabilité de sa trajectoire financière (taux d'épargne brute largement supérieur à 10 %, épargne nette positive et capacité de désendettement très inférieure à 12 ans).

L'épargne brute diminue de près de 16 M€, compte tenu de dépenses réelles de fonctionnement bien plus dynamiques (+92,3 M€, soit +8,5 %) que les recettes (+76,4 M€, soit +5,8 %) et le taux d'épargne brute s'établit à 15,7%, largement supérieur à 10 %, conformément à la stratégie financière arrêtée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). La forte augmentation des dépenses résulte tout d'abord de la progression constatée de la masse salariale (+39 M€, soit +6,1 %) sous l'effet conjugué des évolutions réglementaires, des mesures de revalorisation du pouvoir d'achat et des effectifs croissants, mais également de la hausse des coûts liés à la consommation d'énergie et aux autres charges à caractère général (inflation).

La baisse de l'épargne brute s'accompagne d'une diminution de l'épargne nette qui reste néanmoins positive (27,1 M€) et participe au remboursement de la dette, au côté des autres ressources propres, telles que les cessions d'actifs et le FCTVA, pour assurer de meilleures conditions de financement des investissements pour les exercices à venir.

Sa tendance baissière doit être relativisée au regard de son niveau durant la décennie 2010-2020, où elle s'affichait structurellement négative, étant précisé que la diminution de 2023 est principalement le fait de la gestion active de la dette susmentionnée (remboursements anticipés de prêts pour 32,9 M€), pour rationaliser celle-ci et se donner des marges pour emprunter à l'avenir.

Conformément à l'ambition municipale pour la remise à niveau et le développement des services et équipements publics améliorés, la Ville a accru ses efforts en matière d'investissement avec une progression inédite de + 45,9 M€ entre 2022 et 2023 pour les dépenses d'équipements, portant le niveau d'investissements à 241,7 M€, niveau historiquement élevé ; il s'agit du poste qui a augmenté le plus au CA 2023.

Concomitamment, le taux d'endettement s'établit à 93,6 % contre 105,8 % en 2022. Pour la première fois depuis près de 30 ans, la Ville de Marseille passe en dessous du seuil de 100 %. En effet, ce ratio oscillait entre des taux de 150 % à 190 % de 1997 à 2009 pour revenir proche de 150 % en 2017 et sans jamais descendre sous la barre des 100%.

Ce désendettement est tant le fruit d'une gestion rigoureuse mise en place depuis 2020 suite à l'audit sur les finances de la ville et que la poursuite de la gestion active de la dette sur ce millésime avec le remboursement anticipé de prêts adossés aux Livrets A et d'Epargne Populaire pour éviter un coût financier trop important, au regard de la tendance haussière des taux et préserver, ainsi, les marges de la collectivité pour les besoins de financements à venir.

Ainsi, malgré la contraction conjoncturelle de certains indicateurs depuis l'exercice précédent, la Ville de Marseille conserve une perspective financière favorable et ne compromet pas les marges d'amélioration pour la soutenabilité des investissements futurs.

1. LA FORMATION DU RESULTAT COMPTABLE

En 2023, la section d'investissement, après report du déficit 2022 (136,3 M€), présente un besoin de financement de 241,8 M€. En fonctionnement, l'excédent reporté 2022, soit 59,4 M€, augmenté du résultat de l'exercice 2023, affiche un résultat d'exécution positif de 278 M€. L'excédent global du compte administratif 2023 s'élève à 36,2 M€.

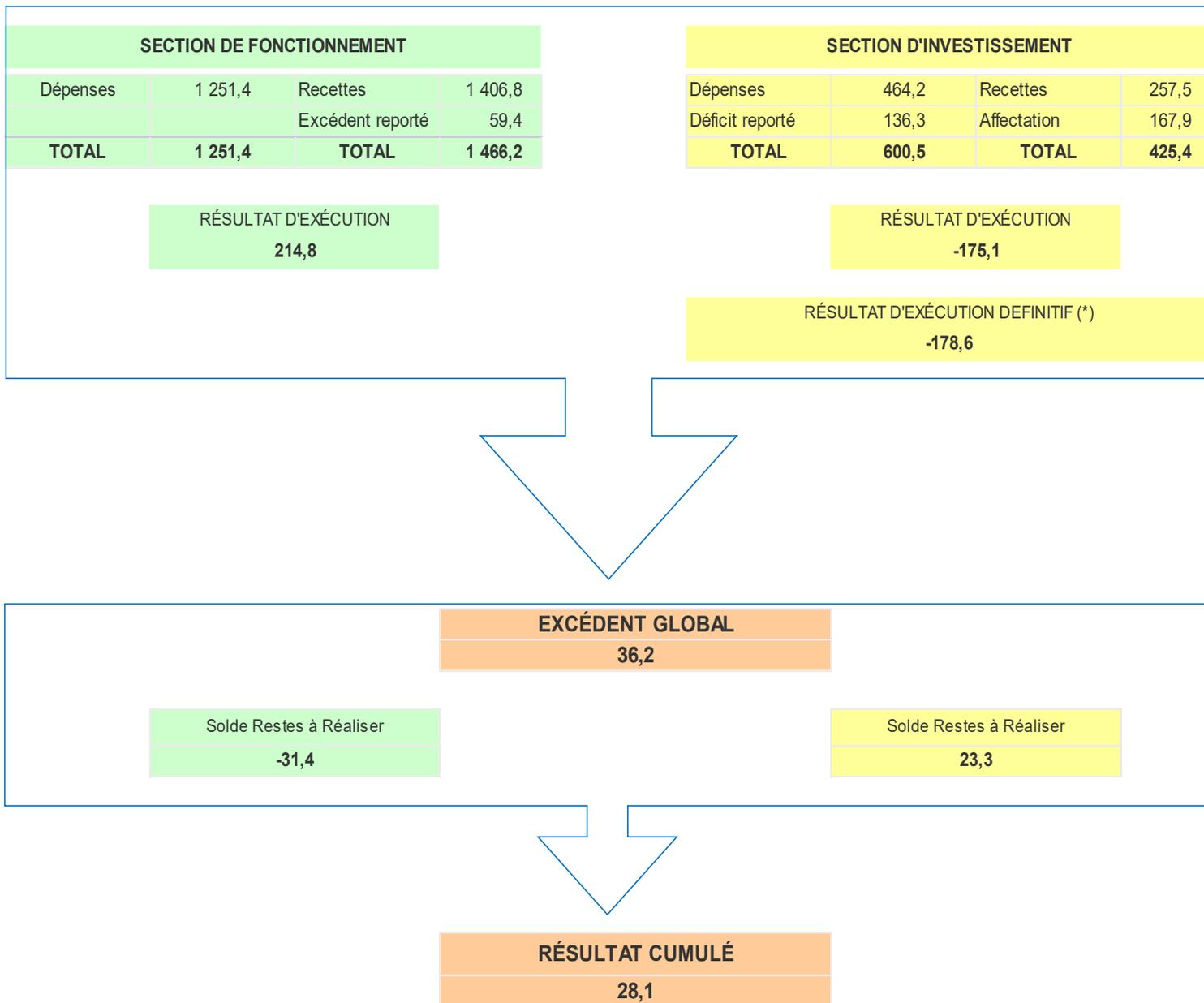
Les dépenses et les recettes engagées non mandatées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre s'élèvent à un solde négatif de 31,4 M€ en fonctionnement et un solde positif de 23,3 M€ en investissement. Après leur prise en compte, le résultat cumulé 2023 est en excédent de 28,1 M€, soit l'équivalent de 1,7 % du total des dépenses 2023.

Les restes à réaliser concernent les postes suivants :

⇒ en dépenses de fonctionnement	
- Les crédits d'activité (dépenses courantes et exceptionnelles des services)	29,3 M€
- Les crédits d'intervention (subventions)	2,9 M€

	32,2 M€
⇒ en recettes de fonctionnement	
- Les intérêts liés à la dette récupérable Métropole (Délibération du 15/12/23)	0,7 M€
⇒ en dépenses d'investissement	
- Les dépenses d'équipement non gérées en AP/CP	10,9 M€
⇒ en recettes d'investissement	
- Les emprunts	30,0 M€
- Le capital de la dette récupérable Métropole (délibération du 15/12/23)	4,2 M€

	34,2 M€



(*) avec la prise en compte de l'apurement du compte 1069 (3,5 M€) suite au changement de nomenclature de la M14 à la M57. Pour précision, ce compte non budgétaire a été créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT¹

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) s'élèvent à 1 394,35 M€ en 2023 contre 1 318,14 M€ en 2022. Elles s'exécutent à 100,7 % par rapport à la prévision budgétaire de l'exercice (BP, décisions modificatives et reports pris en compte).

L'ensemble des recettes de fonctionnement est détaillé dans le tableau ci-après :

	CA 2022	CA 2023	Taux de réalisation des crédits ouverts 2023	Évolutions	
Fiscalité	784,45	825,35	100,4%	40,90	5,2%
Dotations	247,36	256,91	100,1%	9,55	3,9%
Relations financières avec l'EPCI	145,96	163,73	108,0%	17,77	12,2%
Produits des services	73,35	75,13	94,0%	1,78	2,4%
Subventions reçues	52,73	59,15	98,4%	6,42	12,2%
Autres recettes	14,30	14,09	96,6%	-0,21	-1,5%
TOTAL	1 318,14	1 394,35	100,7%	76,21	5,8%

Les recettes fiscales représentent 59,2 % des produits de la Ville en 2023, les dotations de l'État et tous les produits liés aux relations financières avec la Métropole (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire et FPIC) près de 30,2 %, enfin, les autres postes (produits des services, subventions reçues et recettes diverses) 10,6 %.

2.1.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales s'établissent, en 2023, à 825,35 M€, en hausse de près de 5,2 % par rapport à 2022. Le tableau ci-dessous détaille les évolutions par catégorie de recettes fiscales.

	CA 2022	CA 2023	Évolutions	
Impositions directes	685,30	729,71	44,41	6,5%
Autres impôts et taxes	97,84	93,45	-4,39	-4,5%
Rôles supplémentaires	1,31	2,19	0,88	66,8%
Total Fiscalité	784,45	825,35	40,90	5,2%

¹ Les montants figurant dans les différents tableaux sont exprimés en M€

- Les impositions directes

Les impôts perçus par la Ville de Marseille s'élèvent à 729,71 M€, décomposés comme suit :

- ✓ 484,20 M€ de taxe foncière bâtie et non bâtie,
- ✓ 22,46 M€ de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dont 7,58 M€ au titre de la majoration de cette taxe de 60%,
- ✓ 222,14 M€ de reversement pour perte de taxe d'habitation sur les résidences principales,
- ✓ 0,91 M€ de rôles complémentaires.

Le produit des impositions directes évolue de 44,41 M€ (+ 6,5 %) par rapport à 2022. Cette progression, exclusivement due à la croissance des bases, se décompose de la manière suivante :

Les bases de foncier bâti ont progressé de 6,5 %, (+ 66,01 M €), dont 7,1 % au titre de la revalorisation forfaitaire et -0,6 % au titre de la croissance physique, les locaux professionnels et locaux industriels marquant un léger repli, tandis que le dynamisme des locaux d'habitation dû aux nouvelles constructions se confirme (+0,7%). Les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de foncier non bâti sont en augmentation de respectivement 7,1 % et 9,6 %.

- Les autres impôts et taxes

Ces recettes baissent de 4,39 M€ (- 4,5 %), passant de 97,84 M€ en 2022 à 93,45 M€ en 2023, principalement en raison du net repli du produit des droits de mutations à titre onéreux, phénomène constaté au niveau national. Cette diminution est atténuée par la progression des produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité et de la taxe de séjour.

Le détail des évolutions est présenté dans le tableau ci-dessous.

	CA 2022	CA 2023	Evolutions	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	59,51	46,93	-12,58	-21,1%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	15,18	20,37	5,20	34,2%
Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)	10,00	10,02	0,02	0,2%
Taxe de séjour	8,64	12,48	3,84	44,4%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	3,83	3,06	-0,77	-20,2%
Prélèvement sur les paris hippiques	0,26	0,22	-0,04	-16,6%
Taxes sur les pylônes électriques	0,20	0,21	0,01	4,9%
Taxes diverses	0,22	0,17	-0,06	-25,4%
TOTAL	97,84	93,45	-4,39	-4,5%

Les variations principales sont les suivantes :

- Les DMTO, qui représentent 50,2 % du total des autres impôts et taxes, enregistrent une diminution de 21,1 % (- 12,58 M€) contre + 2,3 % (+ 1,32 M€) en 2022. Cette évolution est liée au contexte économique : le durcissement des conditions d'accès au crédit et la remontée des taux d'intérêt impactent, en effet, le nombre de transactions.
- La fraction du produit sur la taxe spéciale sur les conventions d'assurance reversée par l'Etat et affectée au financement du BMPM reste stabilisée à 10 M€ (Une augmentation est prévue en 2024).

- La taxe communale sur la consommation d'électricité a été supprimée et remplacée par la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), soit une fraction de produit d'une taxe nationalisée.
En 2023, la Ville perçoit le montant 2022 de la nouvelle taxe nationale augmenté de 1,5 % (frais de gestion) et de la variation de l'indice des prix entre 2020 et 2021, ainsi que le dernier semestre 2022 de l'ancienne taxe (4,6 M€). Sur cette base, le produit de la TICFE passe de 15,18 M€ en 2022 à 20,37 M€ en 2023 (+ 5,20 M€, soit+ 34,2 %).
- La taxe de séjour est en forte hausse (+ 44,4 %), passant de 8,64 M€ en 2022 à 12,48 M€ en 2023. Le dynamisme de cette recette (pratiquement 10 % de progression sur le même périmètre d'un exercice à l'autre) atteste de l'attractivité confortée de la Ville pour ce millésime, porté par des événements tels que la coupe du monde de Rugby et la visite du pape François 1^{er}. Ce dynamisme est aussi la conséquence de l'ajout d'une taxe additionnelle créée par la loi de finances 2023 pour contribuer au financement de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), équivalente à 34 % du tarif de base de la taxe communale et venant s'ajouter à la taxe additionnelle déjà existante pour le département (10 % du tarif). Dans le détail, la taxe communale représente 9,14 M€ et les taxes additionnelles (LNPCA + département) 3,34 M€.
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) passe de 3,83 M€ à 3,06 M€, soit - 0,77 M€ (- 20,2 %). Le Règlement Local de Publicité (RLP) intercommunal est exécutoire depuis juin 2022. Il porte ses effets en années pleine pour la première fois en 2023 avec des conditions plus restrictives pour certaines zones patrimoniales protégées.
- Le produit du prélèvement sur les paris hippiques (15 % du prélèvement de l'Etat sur les sommes engagées par les parieurs hippiques pour les communes sièges d'un ou plusieurs hippodromes), s'établit à 0,22 M€ en 2023, soit une légère contraction de 0,04 M€ par rapport à 2022.

2.1.2. Les dotations

Les dotations reçues par la Ville s'établissent à 256,91 M€, en progression de 3,9 % (+ 9,55 M€). Cette hausse est en partie liée à une régularisation sur la dotation générale de décentralisation (DGD) et, pour une autre partie, à la progression de la dotation globale de fonctionnement (DGF), dont la progression reste, cependant, bien moins dynamique que celle de l'inflation.

	CA 2022	CA 2023	part relative au CA 2023	Évolutions	
DGF	233,39	236,11	16,9%	2,72	1,2%
DGD	0,00	5,67	0,4%	5,66	-
Allocations compensatrices de fiscalité	11,74	12,73	0,9%	0,99	8,4%
Autres dotations (*)	2,22	2,40	0,2%	0,18	8,2%
TOTAL	247,36	256,91	18,4%	9,55	3,9%

(*) FCTVA, dotations aux instituteurs, compensation pour perte de de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la publicité foncière, dotations recensement et titres d'identité sécurisés

- La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

En 2023, la DGF évolue globalement de + 1,2 % (+ 2,72 M€), alors que l'inflation annuelle moyenne est de 5,7 %.

	CA 2022	CA 2023	Évolutions	
Dotation forfaitaire	136,77	136,77	0,00	0,0%
Dotation de référence (N-1 notifiée)	136,41	136,77	0,37	0,3%
Variation population	0,37	0,00	-0,37	-100,0%
DSUCS	83,03	86,02	2,99	3,6%
DNP	13,57	13,32	-0,25	-1,9%
Divers	0,02	0,00	-0,02	-100,0%
TOTAL DGF	233,39	236,11	2,72	1,2%

La dotation forfaitaire, qui constitue 57,9 % de la DGF, est pour la Ville la principale dotation de l'État. Son montant 2023 résulte du montant notifié en 2022 (136,77 M€), majoré au titre de la dynamique de population calculée. Compte tenu de la stabilité afférente à la trajectoire démographique de la collectivité, la DF n'évolue pas d'un exercice à l'autre.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale représente 36,4 % de la DGF et s'élève à 86,02 M€. La loi de finances pour 2023 a augmenté l'enveloppe nationale DSUCS de 90 M€. Les critères de calcul de l'indice synthétique de ressources et de charges applicables à sa répartition (potentiel financier par habitant, part des logements sociaux et prestations sociales liées aux logements, revenu moyen) restent de surcroît favorables à la Ville de Marseille, qui a vu sa dotation augmenter de 2,99 M€.

La dotation nationale de péréquation, qui constitue 5,6 % de la DGF, vise principalement à corriger les insuffisances de potentiel financier entre les communes de même strate démographique (+ 200 000 habitants, dont Paris). L'enveloppe mise en répartition en 2023 au niveau national est stable. Pour autant, la dotation de la Ville s'élève à 13,32 M€ en 2023, en baisse par rapport à 2022 (- 0,25 M€, soit - 1,9 %). La légère érosion de la DNP est liée notamment aux effets de la progression du potentiel financier par habitant.

- La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD est attribuée essentiellement au titre des dépenses d'hygiène et de santé. Cette dotation versée tardivement en 2022 n'a pu être constatée sur cet exercice. Par conséquent, la recette constatée en 2023 intègre la régularisation au titre de 2022 et le versement 2023, soit 5,66 M€ au total.

- Les allocations compensatrices

Avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune ne perçoit plus l'allocation compensatrice pour personnes de condition modeste, celle-ci ayant été intégrée au calcul de la perte de recettes de taxe d'habitation, entièrement compensée par l'application d'un coefficient correcteur sur le produit de foncier bâti.

L'allocation compensatrice des taxes foncières (TFB et TFNB) s'établit à 10,45 M€ en 2023 (+0,97 M€), dont 6,49 M€ au titre de la compensation pour perte de bases afférentes aux établissements industriels. L'augmentation résulte, notamment, de la revalorisation forfaitaire sur l'exercice précédent (+ 3,4 %).

L'allocation compensatrice pour perte de la taxe d'habitation sur les logements vacants demeure inchangée à 1,26 M€.

Le produit de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle s'élève à 0,28 M€, en légère progression par rapport à l'exercice précédent (+ 0,02 M€).

Enfin, la Ville a, de nouveau, bénéficié du versement d'une compensation du produit de la taxe GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à hauteur de 0,74 M€ et afférente à l'exercice 2017, lorsque la compétence était encore municipale avant de relever de la Métropole.

- Les autres dotations de l'État

Celles-ci s'établissent à 2,40 M€ et progressent de 0,18 M€ (+ 8,2 %), compte tenu de la majoration de la dotation pour les titres sécurisés.

Ces recettes sont principalement constituées de :

- ✓ La dotation pour les titres sécurisés : 1,02 M€ (+ 0,24 M€),
- ✓ La compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière : 0,07 M€ (stable),
- ✓ La dotation de recensement : 0,17 M€ (+ 8 k€),
- ✓ La dotation spéciale aux instituteurs : 0,04 M€ (- 0,02 M€),
- ✓ Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics : 1,11 M€ (- 0,1 M€).

2.1.3. L'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire (DSC) et le FPIC

Les recettes issues de reversements réglementaires de la Métropole représentent un montant de 163,73 M€.

- L'attribution de compensation (AC)

À partir de 2023, la nouvelle AC socle de la Ville de Marseille s'établit à 131,74 M€ en recettes de fonctionnement (et 7,87 M€ en dépenses d'investissement). Ce montant résulte du cumul de l'AC socle de 2019 (137,24 M€) avant réfaction liée au dispositif conventionnel transitoire pour l'exercice des compétences liées aux accessoires de voiries et de plusieurs régularisations, notamment celle liée au transfert vers la Métropole de l'éclairage public de voirie, mais aussi le retour, dans le périmètre de la Ville, des compétences Défense contre l'incendie, Promotion du tourisme et diverses autres régularisations.

AC socle 2019 avant réfections	137,24
Régularisation aménagement ZAC (transfert fin 2015)	2,16
DECI (bornes incendie)	1,12
Promotion du tourisme	0,15
Stationnement (parkings en enclos)	-0,37
Voirie (éclairage) fonctionnement	-8,56
Nouvelle AC socle fonctionnement	131,74

La CLECT du 26 septembre 2023 conduit, par ailleurs, à une révision libre de la nouvelle AC pour cette seule année 2023, en vue de solder les flux antérieurs de 2019 à 2022, période durant laquelle la Ville de Marseille a exercé les compétences relatives à l'éclairage public et aux espaces verts d'accompagnement au nom et pour le compte de la Métropole.

Compte tenu des prélèvements trop importants effectués sur la période (calibrés sur les échéanciers prévisionnels des conventions), l'AC 2023 est revue à la hausse pour 4,13 M€, en lien avec les conventions des espaces verts d'accompagnement de voirie et de l'éclairage public.

L'attribution de compensation pour 2023 s'établit donc à 135,87 M€ (131,74 M€ pour l'AC socle structurelle + 4,13 M€ pour la révision libre conjoncturelle), en augmentation de 4,27 M€ (+ 3,2%) par rapport à 2022.

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)**

Le 15/12/2022, la Métropole a adopté un pacte financier prévoyant une dotation de solidarité communautaire (DSC) de 15,12 M€ en 2023, avec une montée en puissance sur 3 ans (30 M€ en 2024, puis 45 M€ en 2025), afin de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes du territoire, ce qui représente une avancée majeure dans la prise en compte de la situation réelle de la ville-centre qu'est Marseille.

Conformément à la législation, le montant de l'enveloppe est librement fixé par le conseil métropolitain, avec un montant minimal correspondant à 50 % de l'évolution des produits de la fiscalité économique (CFE et CVAE) perçus entre l'année de versement de la DSC et l'année précédente.

La DSC est répartie librement selon des critères obligatoires qui tiennent compte, pour au moins 35 %, de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI et de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune par rapport à celui de la Métropole. Ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'ensemble intercommunal et entrent dans le calcul de la répartition pour 19 % chacun.

Afin de lui conférer un caractère réellement péréquateur, la DSC est principalement répartie selon les critères suivants :

- L'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI, qui pèse pour 12,5 %,
- L'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune par rapport à celui de l'EPCI, pour 12,5 %,
- La proportion d'habitants résidant dans un Quartier prioritaire de la politique de la Ville par rapport à la moyenne de l'EPCI, pour 37 %.

En application de ces critères, Marseille bénéficie de plus de 68 % de l'enveloppe. Ce versement, qui résulte d'un calcul conforme à la logique de solidarité territoriale, est en parfaite adéquation avec sa position de ville-centre, affectée d'indicateurs de pauvreté plus significatifs que les autres villes du territoire métropolitain.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal depuis 2012.

Le montant du fonds, fixé à 1 Md€ depuis 2017, est d'abord alimenté par prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux (EPCI et leurs communes) et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant dépasse un certain seuil (0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national). Les sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux et communes isolées moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu par habitant et de leur effort fiscal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire.

Ensuite, le prélèvement, d'une part, et le reversement, d'autre part, sont répartis entre l'EPCI et ses communes, soit dans le cadre d'un régime de droit commun par le biais d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF), soit de manière dérogatoire par délibération de l'EPCI.

Enfin, la part ainsi allouée aux communes est répartie entre chacune d'elles, soit dans le cadre d'un régime de droit commun en fonction de leurs potentiels financiers par habitant et de leur population, soit de manière dérogatoire par délibérations de l'EPCI.

En 2023, l'ensemble Métropolitain est contributeur au FPIC pour 14,55 M€ et bénéficiaire de ce fonds pour 45,89 M€, soit un solde net de 31,34 M€.

La contribution est ensuite répartie entre la Métropole et ses communes, en application du régime de droit commun sur la base d'un CIF de 36,99 % qui détermine la part de la structure intercommunale (5,38 M€) et, par différence, la ponction opérée sur l'ensemble des communes (soit 9,17 M€).

L'attribution reçue fait l'objet d'une répartition dérogatoire par délibération de la Métropole du 20/10/2022 sur la base du Pacte Fiscal et Financier approuvé par le Conseil Métropolitain du 19/12/2022. Le coefficient retenu pour le partage du bénéfice du FPIC est de 45 % (soit 20,65 M€ pour la Métropole et 25,24 M€ alloués aux communes).

La péréquation qui s'opère ensuite entre les communes est de droit commun au niveau du prélèvement et dérogatoire pour l'attribution par l'ajout des critères de population et de revenu par habitant.

Ainsi, en 2023, la Ville de Marseille contribue au FPIC à hauteur de 3,58 M€ (contre 2,32 M€ en 2022) et bénéficie de ce fonds pour 12,74 M€ (contre 14,36 M€ en 2022). Par conséquent, elle est bénéficiaire net du FPIC à hauteur de 9,16 M€ en 2023 (contre 12,04 M€ en 2022).

En l'absence d'un mode de répartition dérogatoire, la Ville de Marseille aurait été bénéficiaire d'un FPIC net de 10,96 M€ (versement de 14,54 M€ pour un prélèvement de 3,58 M€), soit un écart, en sa défaveur, de 1,80 M€ par rapport à la situation présente.

2.1.4. Les produits des services

Les recettes s'élèvent à 75,13 M€ en 2023, contre 73,35 M€ en 2022, soit une hausse de 1,78 M€ (+2,4 %).

- Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine représentent 53,08 M€ en 2023, pratiquement stables par rapport à l'exercice précédent (- 0,10 M€, soit - 0,2 %). Dans le détail, ces recettes sont marquées par des évolutions contrastées.

Les principales hausses concernent les postes suivants :

- Les droits de stationnement liés aux trottinettes correspondent à une nouvelle recette équivalente à 2,24 M€, avec un important rattrapage par rapport aux années antérieures (depuis 2019).
- Les remboursements des frais de relogements demandés aux propriétaires d'immeubles sinistrés (4,31 M€) progressent de 1,53 M€, soit +54,6 %, grâce au renforcement de l'organisation des services municipaux concernés et à l'amélioration du tirage des recettes, confortant la progression déjà constatée sur le précédent exercice.
- Les mises à disposition de personnel auprès d'autres organismes (1,83 M€) augmentent de 0,88 M€.
- Le produit des horodateurs pour le stationnement payant règlementé est quasiment stable (+0,05 M€) et les forfaits post-stationnement enregistrent une progression modérée (+0,61 M€).
- Les redevances d'occupation du domaine public (terrasses, kiosques, chalets, emplacements...) progressent de 0,34 M€ d'une année sur l'autre.

- La participation des familles aux crèches, aux garderies du matin et du soir et aux Accueils collectifs de mineurs (ACM – centres aérés) s'élève au total à 11,88 M€ et augmente de 0,28 M€ par rapport à 2022, avec une dynamique plus importante à l'échelle des centres aérés et des crèches (+ 0,63 M€).
- Les recettes issues de conventions liées aux formations organisées par le BMPM progressent de 0,20 M€.
- L'exercice est également marqué par des réalisations à hauteur de 0,16 M€ liées au château de la Buzine après qu'il soit revenu en régie au sein de la Ville de Marseille (pour la période du 17 septembre au 31 décembre 2023).

Les principales diminutions portent sur :

- Les remboursements liés aux conventions de gestion avec la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) connaissent une nette baisse, passant de 8,22 M€ en 2022 à 0,55 M€ (- 7,67 M€, soit - 93,3 %). Cette évolution s'explique, d'une part, par la fin de l'application de la convention concernant les espaces verts d'accompagnement de voirie au regard du périmètre des accessoires de voirie défini et retenu en CLECT et, d'autre part, du fait de la clause de remboursement à terme échu pour la convention de gestion de l'éclairage public (vote d'un avenant non connu au moment de la préparation du BP 2023).
- Le produit des concessions dans les cimetières (1,99 M€) diminue de 0,47 M€ et s'établit à un niveau équivalent à celui de 2021, après une évolution inverse en 2022.

- **Les autres produits de gestion courante**

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 22,05 M€ en 2023, contre 20,17 M€ en 2022, soit une augmentation de 1,88 M€ (+ 9,3 %),

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Les remboursements liés à la mise à disposition du personnel du BMPM pour assurer la sécurité incendie de certains sites extérieurs (aéroport Marseille Provence, Grand Port Maritime de Marseille), pour couvrir les carences en matière d'urgence hospitalières (Centre Hospitalier Régional), ainsi que la refacturation de formations à des organismes tiers (12,21 M€), progressent de 1,66 M€ et expliquent l'essentiel de la hausse observée.
- Les loyers du domaine privé de la Ville (4,36 M€) augmentent (+ 0,36 M€), tout comme les baux emphytéotiques et liés à la construction (1,34 M€), avec + 0,16 M€ d'évolution.
- Le déploiement des panneaux photovoltaïques sur les équipements municipaux s'accompagne d'une nouvelle recette (0,06 M€) à partir de cet exercice.

2.1.5. Les subventions reçues

Les subventions reçues augmentent de 12,2 %, passant de 52,73 M€ en 2022 à 59,15 M€ en 2023, soit une hausse de 6,42 M€.

La ventilation des subventions par financeurs est la suivante :

	CA 2022	CA 2023	Évolutions	
Caisse d'Allocation Familiale Des Bouches-du-Rhône	21,67	24,95	3,29	15,2%
Métropole Aix-Marseille-Provence	12,96	12,96	0,00	0,0%
Département (CD13)	11,32	11,36	0,04	0,4%
Autres subventions de l'Etat	5,98	9,14	3,16	52,8%
Région Sud	0,64	0,64	0,00	0,0%
Divers	0,17	0,10	-0,07	-39,0%
Total subventions reçues	52,73	59,15	6,42	12,2%

➤ **Les principaux financements reçus sont les suivants :**

- ✓ Les participations de la CAF au titre de la jeunesse (ACM - Accueils Collectifs de Mineurs) et surtout de la petite enfance s'inscrivant dans le cadre de la convention territoriale globale (projet social co-construit sur le territoire) représentent 42,5 % du poste des subventions reçues.
- ✓ Les financements (Métropole, Département) pour le Bataillon de Marins-Pompiers (BMPM) représentent 38,8 % du volume des versements. Ces versements sont fixés sur des bases normées (articles L. 2513-6 et L. 2513-7 du CGCT) et sont stables par rapport à 2022 (cf. annexe spécifique du rapport sur le BMP), pour un montant total de 22,96 M€.
- ✓ Les participations de l'État représentent 15,5 % des financements.
- ✓ Les versements du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Région Sud pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux utilisés par les collégiens et lycéens, respectivement pour 0,74 M€ et 0,64 M€, présentent des montants stables d'un exercice à l'autre.

➤ **Les principales évolutions**

A la hausse :

- ✓ La nouvelle subvention pour le projet éducatif territorial (PEDT) « Refondation des Temps de l'Enfant » au titre de la convention de financement entre la Caisse des dépôts et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône se montent au total à 5,37 M€ ; elle représente la majorité de la progression des participations de l'Etat.
- ✓ Les subventions courantes de la CAF (hors bonus territorial) au titre de la jeunesse (ACM – Accueils Collectifs de Mineurs) et de la petite enfance (crèches) connaissent une hausse de 4,37 M€. Les sommes liées à la convention « Bonus Territorial » de la CAF appliquée depuis l'exercice 2022 représentent un montant total de 4,49 M€, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (-0,18 M€).

- ✓ Une nouvelle subvention est attribuée à hauteur de 1,23 M€ par l'Etat pour la participation au dispositif d'assistance au logement confié à l'association SOLIHA PROVENCE, dans le cadre d'une convention tripartite entre l'Etat et la Métropole.
- ✓ Les participations de l'Etat au Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR) et au Plan Pauvreté progressent (+ 0,54 M€ d'un exercice à l'autre).
- ✓ Une nouvelle subvention pour la promotion des produits agroalimentaires français en matière de restauration scolaire, représente 0,23 M€.

En baisse :

- ✓ L'année 2023 est marquée par la non reconduction d'une subvention exceptionnelle pour la mise à disposition du personnel du Bataillon de Marins-Pompiers sur les sites des centres de vaccination, initialement mis en place afin de faire face à la pandémie du Covid-19, soit -2,9 M€ par rapport à 2022.
- ✓ De même, le solde des aides exceptionnelles perçues de la CAF en raison de la crise sanitaire représente une diminution de 0,90 M€ (reliquat de 0,27 M€ en 2023).

2.1.6. Les atténuations de charges

Le montant des atténuations de charge varie selon les réajustements de dépenses réalisés au cours de l'exercice. En 2023, il est de 9,13 M€ contre 9,60 M€ en 2022, soit une diminution de 0,46 M€ (- 4,8 %).

Cette baisse s'explique en grande partie par la fin des remboursements de l'URSSAF pour les cotisations sociales (1 M€ en 2022) en contrepartie de « l'indemnité inflation », prime exceptionnelle gouvernementale allouée entre décembre 2021 et février 2022 à certains agents.

Cette diminution est cependant atténuée par l'augmentation de la part employé retenue sur les salaires pour les titres restaurants des agents municipaux, qui passe de 5,43 M€ en 2022 à 5,96 M€ en 2023 (+ 0,53 M€), en lien avec un effet volume lié aux nombre d'ayants droit.

2.1.7. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels concernent, sans être exhaustif, les pénalités sur marchés, les recouvrements sur créances admises en non-valeur, les annulations de mandats sur exercices antérieurs, les contrepassations (annulations de mandats ayant fait l'objet d'un rattachement), les recettes de remboursement de frais de contentieux, les indemnisations d'assurances, les remboursements de tickets restaurants non utilisés, les dégrèvements de taxe foncière obtenus, etc...

En 2023, ces produits s'établissent à 4,34 M€ (contre 3,86 M€ en 2022). Ils évoluent de +0,48 M€. Cette progression relève essentiellement :

- des remboursements faisant suite à des trop-perçus pour les factures de l'éclairage public,
- des pénalités appliquées aux prestataires des marchés périscolaires n'ayant pas respecté leurs obligations contractuelles,
- des remboursements relatifs aux titres-restaurant non utilisés.

Ces progressions sont, cependant, atténuées par la diminution des produits de dégrèvements de taxe foncière pour les biens du patrimoine de la commune.

2.1.8. Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 0,62 M€ en 2023 et sont en diminution de près de 0,23 M€ par rapport à 2022.

Le fonds de soutien de l'Etat au titre des emprunts structurés détenus par la collectivité est constaté pour un montant identique à hauteur de 0,44 M€.

L'absence de réalisations sur le poste de la dette récupérable de la Métropole (intérêts) explique la diminution sur ce chapitre, elle est liée aux changements de périmètres : restitution de la compétence Défense contre l'incendie à la Ville, d'une part, et vote de la convention pour la dette récupérable au titre de l'éclairage public au Conseil Municipal du 15/12/2023 (consécutif à la CLECT du 26/09), d'autre part. Compte tenu de cette décision tardive, le montant de la recette des intérêts concernant cette dernière compétence n'a pu être constatée sur 2023.

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1 175,73 M€ en 2023, soit une progression de 8,51 %.

La dynamique de l'évolution des dépenses de la Ville est majoritairement liée à la masse salariale (+39,4 M€ soit +6 %), elle-même conditionnée significativement par des mesures réglementaires.

Hors frais de personnel, l'évolution globale est de l'ordre de + 12 %, soit +52,8 M€ avec des variations contrastées.

En grande masse, ces dépenses sont fortement affectées par le contexte inflationniste (inflation annuelle moyenne de 5,7% en 2023) et peuvent être ventilées ainsi :

- les crédits d'activité, en progression de 36,64 M€ (dont +16,1 M€ sur le seul poste de l'énergie),
- les subventions, dont le volume varie de 9,62 M€,
- les frais financiers en hausse de 6,53 M€ (accroissement des taux d'intérêt débuté en 2022 et qui s'est accentué en 2023).

Ces éléments sont développés dans le détail des postes présentés ci-dessous.

	CA 2022	CA 2023	Taux de réalisation des crédits ouverts	Évolutions	
Charges de personnel	645,38	684,82	99,99 %	39,44	6,11%
Crédits d'Activité (*)	264,51	301,15	77,98 %	36,64	13,85%
Subventions	145,21	154,82	94,61 %	9,62	6,62%
Frais financiers	28,40	34,93	92,68 %	6,53	23,01%
TOTAL	1 083,50	1 175,73	92,40 %	92,24	8,51%

(*) charges à caractère général, de gestion courante, exceptionnelles et atténuations de produits

2.2.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 684,82 M€, en hausse de 6,1 % (+39,4 M€) par rapport à 2022, sur un volume qui représente 58,2 % du budget de fonctionnement (59,5 % en 2022). L'augmentation des frais de personnel participe à hauteur de 42,8 % de la variation totale des dépenses au regard de l'exercice 2023. Le taux de réalisation atteint 100 % des crédits inscrits (99,48 % en 2022).

	CA 2022	CA 2023	Évolutions	
Frais de personnel hors BMPM	544,24	577,99	33,75	6,20 %
dont :				
Personnel permanent et non permanent	521,79	556,19	34,39	6,59 %
Autre personnel extérieur	2,90	3,17	0,27	9,41 %
Charges communes	19,55	18,63	-0,92	-4,69 %
Bataillon de Marins-Pompiers	101,14	106,84	5,69	5,63 %
TOTAL	645,38	684,82	39,44	6,11 %

- Les frais de personnel hors BMPM

Le poste du personnel permanent et du non permanent regroupe près de 81,2 % des charges de personnel (556,18 M€).

- *Le personnel permanent*

⇒ **La balance des effectifs :**

Pour le seul budget principal, l'effectif passe de 11 624 agents au 31 décembre 2022 à 12 135 agents au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 511 agents (+4,4 %).

L'augmentation de la rémunération principale (inclus NBI et charges patronales) de 26,6 M€ s'analyse en :

- Un effet volume (impact de la variation des effectifs) qui représente une hausse de +12,9 M€ ;
- Un effet prix (rémunération moyenne) qui représente une augmentation de 13,7 M€ (dont +2,3 M€ sur les contractuels et +11,4 M€ pour les titulaires).

Cette évolution résulte principalement de la progression des traitements, en particulier en lien avec l'application en année pleine de mesures impactant partiellement l'exercice précédent (telles que la revalorisation indiciaire de juillet 2022 à +3,5%, les déprécarisations, titularisations et progressions de carrière).

- *Le personnel non permanent*

Les variations de dépenses par type de personnels sont les suivantes :

- Les apprentis et stagiaires augmentent de 13,2 %, soit + 0,232 M€ ;
- Les vacataires (dont ASI, AEH) diminuent de -28,7 %, soit - 4,3 M€, conformément au plan de déprécarisation dans laquelle s'est engagée la ville ;
- Les saisonniers et les accroissements temporaires d'activité progressent de 53,7 %, soit +2,676 M€ ; Il s'agit de besoins liés à des événements exceptionnels : coupe du monde de Rugby, visite du pape, accroissements des animations de l'Été Marseillais, augmentation de la surveillance des plages suite au désengagement de l'Etat, etc... ;
- Les indemnités versées aux instituteurs pour les études surveillées progressent de 3,3 %, soit + 0,092 M€.

- *Les dépenses communes au personnel permanent et non permanent*

⇒ **Les principales mesures nationales ou réglementaires :**

Les mesures nationales propres à 2023 ont représenté 3,67 M€ de surcoût et concernent des postes divers :

- La revalorisation du point d'indice pour le personnel municipal permanent (+ 1,5 % au 1^{er} juillet 2023) a représenté un surcoût de 3,40 M€, de juillet à décembre sur 2023 ;
- Les mesures de valorisation de déroulement de carrière entraînant des revalorisations indiciaires pour les échelles de rémunération des catégories B et C pour 0,14 M€ ;
- La hausse de la prise en charge du forfait transports, passage de 50% à 75% pour l'employeur, soit un impact de 0,13 M€.

Le GVT indiciaire (évolution constatée des indices moyens majorés des titulaires et des contractuels indiciaires) a représenté une évolution de 1 % en moyenne sur l'exercice.

⇒ **Les mesures internes sur le budget principal** concernent les postes suivants et constituent la partie résiduelle de l'évolution des frais de personnel :

- Le régime indemnitaire : la Ville a mis en œuvre une mesure volontariste pour préserver le pouvoir d'achat des agents, en revalorisant l'IFSE de tous les agents pour un coût supplémentaire de 5,8 M€ sur 2023 sous la forme de 4 versements de 140 €, soit un montant total de 560 € par agent ;
- L'utilisation du Compte Épargne Temps (monétisation et conversion en points RAFP) pour un coût d'1,2 M€, soit +6,8 % ;
- Les heures supplémentaires ont représenté un coût de 2,3 M€, soit une augmentation de 14 % ;
- Les indemnités diverses ont augmenté de 12,8% par rapport à fin 2022 : +0,2 M€ (sont compris les jours indemnisés pour congé annuel, l'allocation forfaitaire de télétravail et l'indemnité de nourriture) ;
- Les mesures de dé-précarisation des agents non permanent ;
- La hausse des titres-restaurant votée fin 2022.

- *Les charges communes*

Elles représentent 2,7 %, soit 18,6 M€ des charges totales de personnel et regroupent principalement les frais de personnels assimilés pour les titres-restaurant et de transport, le fonds de compensation au supplément familial, les allocations chômage ainsi que les frais d'exams médicaux ou pharmaceutiques de la médecine du travail et de contrôle.

Elles diminuent de 7 %, soit -1,4M€, pour atteindre 18,6 M€ fin 2023, avec dans le détail :

- Les allocations chômage sont de 3,01 M€ en 2023, soit +0,34 M€ ;
- Les titres-restaurant et de transport (hors ceux du BMPM) sont de 14,1 M€ en 2023, soit -1,1 M€ ;
- Les capitaux décès et pensions invalidité, gérés par le service des retraites pour 0,22 M€, en 2023, soit -0,26 M€ ;
- Le fonds national de compensation du supplément familial diminue de - 0,07 M€ et atteint 0,45 M€ ; Ce poste a pour rôle d'égaliser a posteriori les charges en matière de supplément familial (SF) que les collectivités versent à leurs agents fonctionnaires (la contribution calculée sur la base d'un coefficient en rapport avec le montant total des rémunérations déclarées par l'ensemble des collectivités) ;
- Les dépenses de médecine du travail (examens des agents) et pharmacie atteignent 0,86 M€, soit +0,17 M€.

- *Les autres frais de personnel extérieur*

Les frais de personnel extérieur pour le budget principal (pour mémoire hors militaires du BMPM présentés infra) représentent 3,17 M€ et augmentent de 0,27 M€. Ils représentent 0,5 % des dépenses de personnel.

Ce poste est majoritairement constitué par les indemnités aux instituteurs pour les études surveillées, avec une dépense de 2,87 M€ en hausse de 0,15 M€, compte tenu de la fréquentation à la hausse des créneaux du soutien scolaire, encadrés et gratuits pour les familles. Pour le solde, il s'agit des personnels du centre de gestion des Bouches-du-Rhône mis à disposition pour l'organisation des concours, soit 0,3 M€, en baisse de 0,14 M€.

- **Les frais de personnel du BMPM**

Ces frais concernent la rémunération d'une population établie au 31 décembre 2023 à hauteur de 2 374 militaires (hors personnel effectuant des jours de réserve) et 153 civils, soit 2 527 agents, dont la rémunération est prise en charge sur le budget mis à disposition du bataillon. D'un montant global de 106,84 M€, ils augmentent de 5,69 M€ (soit + 5,63 %) et représentent 15,6 % des dépenses de personnel.

L'augmentation de ces frais représente 14,4 % de l'augmentation totale des frais de personnel en 2023.

Ces frais de personnel concernent :

- les frais de personnels militaires du BMPM (actifs et réservistes) qui font l'objet d'un remboursement par l'Etat à un rythme trimestriel. Ils représentent plus de 93,4 % de ce poste, soit 95,05 M€, en progression de 3,45 M€ ;
- les frais de personnels civils contractuels et vacataires qui s'établissent à 8,36 M€, en hausse pour 1,74 M€ ;
- les frais de personnels statutaires de la fonction publique territoriale, soit 3,24 M€, en hausse de 0,52 M€ ;
- les autres charges (médecine du travail et pharmacie, allocations chômage) qui sont exécutées à hauteur de 0,19 M€, en baisse de 0,015 M€.

Globalement, la progression de ces frais en 2023 n'est pas liée à un effet volume pour le BMPM, conformément à la délibération du 29/06/22 fixant les effectifs pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2023. En effet, sur cette période transitoire, avant les ouvertures programmées des nouveaux centres d'incendie de Saint-Julien (fin 2024) et du Redon (fin 2025), une volumétrie relativement stable a été actée, avec 13 unités supplémentaires, mais sans charge financière pour la Ville de Marseille s'agissant de personnels mis à disposition et pris en charge par les structures d'accueil (Airbus Helicopter, Ecole des Marins-Pompiers par la Marine Nationale).

Les principaux facteurs de variation sur la période considérée pour la population militaire sont :

- un GVT structurel de 1,2 % entraînant une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 1,2 M€ ;
- une hausse du minimum de traitement relevé à l'indice majoré 361 à compter du 1er mai 2023 pour un montant de l'ordre de 230 000 € sur la période ;
- l'augmentation du point d'indice de 1,5 % sur les soldes militaires à compter du mois de juillet 2023 pour un montant de l'ordre de 300 000 € sur la période ;
- l'application de la dernière augmentation du taux de la prime de feu, conformément aux dispositions du décret n°2020-1154 du 21 septembre 2020, ainsi que l'impact des revalorisations indiciaires sur la base de calcul de cette indemnité, qui entraînent un surcoût sur la période considérée de l'ordre de 1,5 M€.

2.2.2. Les crédits d'activité

Le poste « crédits d'activité » représente environ 25,6 % du budget, soit 301,15 M€. Il progresse de 36,64 M€. Il peut être ventilé entre :

- Les charges à caractère général, courantes et exceptionnelles, soit 268,32 M€, en augmentation de 35,31 M€ (19,2 M€ hors énergie),
- Les atténuations de produits (hors dotations aux Mairies d'arrondissements), soit 16,83 M€, en baisse de 0,1 M€,
- Les dotations aux Mairies d'arrondissement, soit 16,05 M€, en hausse de 1,44 M€.

- Les charges à caractère général, courantes et exceptionnelles

Les dépenses générales courantes et exceptionnelles se présentent ainsi, conformément aux priorités fixées par la Majorité Municipale :

	CA 2022	CA 2023	Taux de réalisation des crédits ouverts	Evolution	
PETITE ENFANCE - EDUCATION - ANIMATION EDUCATIVE - JEUNESSE - VIE ETUDIANTE	46,11	49,09	87,19 %	2,98	6,46 %
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE - LOGEMENT - HABITAT - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE	27,84	28,02	66,03 %	0,18	0,64 %
SECURITE - MEDIATION PREVENTION - SOLIDARITE - LIEN SOCIAL - INCLUSION - CITOYENNETE - SANTE - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	19,77	21,44	72,22 %	1,67	8,47 %
CULTURE - MER - SPORT	19,64	21,43	72,24 %	1,78	9,08 %
BMPM	20,15	15,99	82,66 %	-4,16	-20,65 %
GRANDS EVENEMENTS - EMPLOI ET ACTION TERRITORIALE - INTERNATIONAL	4,67	12,85	75,82 %	8,18	175,13 %
SOUS TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES	138,19	148,83	76,56 %	10,63	7,70 %
FRAIS GENERAUX	67,36	75,94	82,21 %	8,58	12,74 %
ENERGIE	27,46	43,55	67,90 %	16,09	58,60 %
SOUS TOTAL FRAIS DE STRUCTURE	94,82	119,49	76,34 %	24,67	26,02 %
TOTAL	233,01	268,32	76,47 %	35,31	15,15 %

- PETITE ENFANCE - EDUCATION - ANIMATION EDUCATIVE - JEUNESSE – VIE ETUDIANTE

Cette thématique représente 49 M€ et connaît une évolution de près de 3 M€ (+6,5 %).

- Les prestations pour les aménagements des rythmes scolaires et des garderies (15,5 M€) augmentent de + 2,3 M€, en lien avec la hausse de la fréquentation et des nouveaux sites ouverts pour les garderies, mais aussi en conformité avec les engagements de la Ville pour le projet éducatif territorial (PEDT) « Refondation des Temps de l'Enfant » bénéficiant de financement (cf. supra, partie recettes de subventions),

- Le forfait communal versé aux écoles privées s'établit à 12,6 M€, conformément au nouveau mode de calcul ajusté pour une meilleure prise en compte du coût global par élève scolarisé,

- Les consommables pour les écoles, les crèches et la jeunesse représentent 10,7 M€ (dont 5,5 M€ pour les fournitures scolaires avec le nouveau kit de rentrée scolaire, 1,7 M€ pour les produits d'entretien les consommations d'eau des bâtiments scolaires et crèches, les couches, le matériel pédagogique, l'alimentation et les fournitures diverses pour le solde), en progression de 1,5 M€,

- Les prestations dont l'entretien et la maintenance bâtementaire, le nettoyage des locaux, les déménagements, les frais de transport des élèves, les locations, frais d'analyse sanitaires, animations pédagogiques des crèches, écoles et sites d'accueil de la jeunesse, soit 10 M€, en progression de 0,8 M€,

- Les bourses et prix aux chercheurs et étudiants, 150 k€, volume stable d'un exercice à l'autre.

- **ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE – LOGEMENT – HABITAT – URBANISME – POLITIQUE DE LA VILLE**

Cette thématique représente plus de 28 M€, en hausse d'un exercice à l'autre.

Les dépenses en matière d'Environnement et de cadre de vie sont multiples. Elles relèvent de la transition écologique, de la nature et de l'agriculture en ville, de la collecte et du traitement des déchets des bâtiments municipaux, de la lutte contre les pollutions, de la préservation et de l'entretien des parcs et jardins, des espaces publics et de la sensibilisation à l'environnement. Elles concernent principalement :

- L'entretien du patrimoine naturel, des parcs et jardins, des espaces verts, les obligations légales en matière de débroussaillage, le développement d'études pour projets, tels que la voie verte de l'Huveaune et la branche Longchamp du canal de Marseille, le pilotage et l'animation du plan climat et les prestations connexes qui représentent un budget de 7,3 M€ (soit +0,3 M€) ;
- La propreté des espaces publics, la collecte et le traitement des déchets inhérents aux activités municipales représentent une dépense de 4,5 M€ (+0,4 M€) ;
- Les frais indirects liés à la gestion et aux prestations pour l'espace public, du stationnement, de gestion du foncier (bornages et clôtures de terrains, frais d'actes, honoraires, cotisations, loyer et charges des bâtiments des services instructeurs), soit 3,8 M€ (-0,6 M€) ;
- La maintenance du réseau de l'éclairage public, la Ville de Marseille ayant poursuivi l'exercice de la compétence au nom et pour le compte de la Métropole en 2023. Cette dépense s'élève à 1,7 M€ en 23 (-0,1 M€).

Les crédits concernant le logement, l'habitat, l'urbanisme et la politique de la Ville ont vocation, d'une part, à garantir à tous les marseillais et toutes les marseillaises le droit de vivre dans un logement digne et décent et, d'autre part, la mise œuvre des opérations d'aménagement en concordance avec les objectifs de la ville en matière d'intégration dans le tissu urbain existant, de qualité architecturale et environnementale.

En 2023, ces dépenses se composent, en particulier, de la prise en charge des personnes à reloger pour 9,5 M€ (dont 4,7 M€ en lien avec le bailleur social SOLIHA pour l'accompagnement des personnes après mise en application d'arrêtés de péril et pour la mise en place de procédures de relogement provisoire), de la réalisation de constats d'insalubrité, d'infractions et de non décence.

Pour le solde, il s'agit de l'entretien et charges du parc privé de la Ville, d'animations pour les quartiers prioritaires et d'étude d'urbanismes, soit un cumul de 1,2 M€, en progression de 0,5 M€.

- **SECURITE – MEDIATION – PREVENTION – SOLIDARITE – LIEN SOCIAL – INCLUSION – CITOYENNETE – SANTE – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Cette thématique représente 21,5 M€ et connaît une évolution substantielle de 1,7 M€ (+ 8,5 %).

Les dépenses de sécurité humaine pour le patrimoine commun de la Ville (hors celles identifiées sur les équipements dédiés aux autres politiques publiques), pour les manifestations sur le domaine public et de télésurveillance des bâtiments communaux (et frais connexes) représentent 7,3 M€. La maintenance, les frais de télécommunication de réseaux et l'entretien de la vidéo-protection, soit 4,3 M€, sont en hausse de 0,3 M€.

Il en va de même pour les dépenses courantes de la Police Municipale pour les consommables et prestations (munitions, formations, tenues de travail, locations, petits matériels, maintenance des bâtiments...), soit 0,8 M€, en hausse de 34 % et les frais liés à la protection et à la gestion des risques et aux frais divers de sécurité, soit 0,4 M€, en progression de 0,3 M€.

De leur côté, les dépenses concernant le lien social, l'inclusion, la citoyenneté, la santé et la lutte contre les discriminations représentent 8,6 M€ et connaissent une évolution de 1,3 M€ (+ 17,5 %)

Elles intègrent :

- les actions en faveur de la vie associative, des personnes âgées, des familles, des anciens combattants et les animations urbaines, soit 2 M€, en progression de 0,7 M€ ;
- les dépenses pour la mission « animal dans la ville », pour 1,1 M€ (dont les campagnes de régulations des animaux),
- les montants engagés en matière de prévention sanitaire du pôle santé, soit 950 k€ (vaccinations),
- les prestations liées aux manifestations et actions pour l'inclusion, la lutte contre les discriminations et le droit des femmes, soit 0,4 M€ ;
- les secours (aide alimentaire notamment) et actions en faveur des personnes précaires, soit 0,6 M€ ;
- les dépenses de fonctionnement diverses et les prestations de l'état civil et des cimetières pour environ 100 k€ ;
- les débours, supports de l'ensemble des services susmentionnés (loyers et charges, entretien bâtementaire, sécurité des manifestations ...), soit 2 M€, en hausse de 500 k€.

• CULTURE - MER – SPORT

Cette thématique représente 21,4 M€ et connaît une évolution de 1,8 M€ (+5,16 %).

- ✓ Concernant la Culture, pour rappel, les dépenses sont en lien avec le fonctionnement des institutions culturelles, l'accueil de tous les publics et l'indispensable maillage territorial, dès le plus jeune âge, pour une offre d'éducation artistique et culturelle de qualité.

Les crédits d'activité de ce secteur représentent 14,1 M€ en 2023, soit une hausse de 0,8 M€. Dans le détail, les crédits afférents sont liés :

- aux musées, soit 8,75 M€, en hausse de 0,8 M€. Cette hausse s'explique notamment par la réouverture du Musée d'Art Contemporain de Marseille. Les frais des musées concernent principalement les prestations pour les expositions, la sécurité, les locations, les transports d'œuvres, les catalogues et imprimés ;
 - aux bibliothèques et médiathèques, soit 2,5 M€, (avec notamment les frais de fonds documentaires et produits culturels, la maintenance matérielle) contre 1,8 M€ en 2022, en baisse de 0,46 M€ ;
 - aux dépenses bâtementaires du patrimoine culturel, des théâtres, des salles de spectacles, pour 2 M€, en augmentation de 0,4 M€ ;
 - aux autres dépenses (archives, services communs) pour 0,8 M€, en hausse de 0,1 M€ (honoraires versés à des prestataires et autres crédits pour expositions).
- ✓ En matière de Sports, les crédits d'activité, soit 6,3 M€, sont en progression de 0,8 M€ (dépenses afférentes aux frais de transports collectifs, de nettoyage, de maintenance, location, honoraires, les achats de séances sportives réservés aux scolaires...) pour le fonctionnement et la conservation des équipements sportifs et de loisirs.
 - ✓ En ce qui concerne la Mer, les dépenses s'établissent à 1 M€ en 2023, soit +0,2 M€, notamment pour les prestations nautiques (balisages), l'entretien des postes de secours, des réseaux et des bases nautiques.

- **Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM)**

Le poste du BMPM représente 16 M€ et affiche une diminution de 4,2 M€.

Il s'agit du seul périmètre des dépenses de consommables et de prestations (alimentation, carburant, fournitures médicales, tenues, locations, maintenances de matériels, de bâtiments, frais de transport et de formations, fluides...), sachant que globalement (notamment avec les frais de personnel) les dépenses de cette unité progressent significativement (cf. annexe dédiée en fin de document). Le recul de la partie des crédits d'activité par rapport aux réalisations de l'exercice précédent s'explique concomitamment par des contingences administratives (procédures / ressources), mais aussi par des efforts pour rationaliser et contenir l'évolution des frais.

- **GRANDS EVENEMENTS - EMPLOI ET ACTION TERRITORIALE – INTERNATIONAL**

Cette thématique représente 12,8 M€ et connaît une évolution de 8,2 M€. Il s'agit notamment :

- Des dépenses en lien avec les grands événements, en particulier la coupe du monde de rugby, qui représentent 6,2 M€, en progression de 6 M€, notamment pour les frais induits par les reconfigurations nécessaires à la tenue des matches de rugby et à l'accueil des supporters pour cet événement international (frais techniques, village rugby, tournoi U16, inauguration, fan zone...), mais aussi pour les actions de préfiguration des Jeux Olympiques ;
- Pour 3,6 M€, des frais généraux et services communs du développement économique (loyers et charges immobilières de services instructeurs, cotisations auprès des acteurs économiques, études, opérations de gestion...) des prestations pour les animations commerciales (en hausse de 1,2 M€) ;
- Des dépenses liées aux fêtes de fin d'année, aux manifestations et à l'animation urbaine, dont l'Été Marseillais, etc..., soit 2,7 M€ ;
- Pour environ 0,3 M€, des prestations nécessaires aux missions des relations internationales (frais de transport, frais de missions, frais d'interprètes, de relations publiques), ainsi que des cotisations aux réseaux afférents, soit une diminution de 0,1 M€.

- **FRAIX GENERAUX**

Les frais généraux représentent 75,9 M€ et connaissent une évolution de 8,5 M€ (+12,7 %). Les dépenses d'énergie sont en dehors de ce périmètre ; elles ont été isolées, afin de les suivre spécifiquement (cf. infra). Ils intègrent l'ensemble des dépenses qui n'ont pu être reliées directement aux politiques publiques et qui participent, de manière transverse, aux dépenses de l'administration générale, aux fonctions support et aux frais d'assemblée. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Les locations (et charges) immobilières et mobilières, l'entretien et la maintenance des bâtiments (non identifiés sur les autres thématiques) et véhicules, soit 19,4 M€, en progression de 3,5 M€,
- Les prestations diverses, rémunérations d'intermédiaires, frais de nettoyage des locaux, frais d'études, de cotisations, d'annonces légales, de contentieux, d'assurance, d'honoraires, d'affranchissement, de communication, de relations publiques, de missions, de déménagements représentent 17,6 M€, en hausse de 3,5 M€,
- Les frais informatiques et de télécommunication (maintenance, prestations, hébergement, licences, réseaux) 13,5 M€, en diminution de 200 K€,
- Les dépenses de consommables (autres que l'énergie), soit 8 M€, dont les carburants, l'eau, les produits d'entretien, les vêtements de travail, l'alimentation, les fournitures administratives, en hausse de 1,3 M€,
- Les impôts locaux et taxes diverses acquittés par la Ville, les admissions en non-valeur, intérêts moratoires, annulations de titres, autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour près de 9,6 M€, en hausse de 467 K€,
- Les indemnités et frais des élus (dont formations, missions) soit 6,8 M€, stables d'une année sur l'autre.

- **ENERGIE**

Ce poste, isolé des frais généraux pour en apprécier la charge et l'évolution, représente 43,5 M€ et connaît une évolution importante de 16 M€ (+58,6 %), liée à la flambée des prix de l'énergie.

La partie régulation thermique des bâtiments représente près de 35 M€ et progresse de 12,4 M€ (+56,4 %). Ce poste subit les évolutions tarifaires générales appliquées pour l'électricité et le gaz, malgré le dispositif de l'amortisseur pour la fourniture d'électricité. Néanmoins, une météo certes clémente, mais surtout les efforts de la Ville, conformément au plan de sobriété adopté par la Ville, ont permis des baisses substantielles en volume (Gwh consommés), permettant ainsi d'atténuer le coût en 2023, comme l'indiquent le tableau présenté ci-dessous.

Electricité	2020	2021	2022	2023	Gaz	2020	2021	2022	2023
Quantités - GWh	70,0	76,0	74,0	70,0	Quantités - GWh	100,0	120,0	110,0	100,0
		+8,6%	-2,6%	-5,4%			+20,0%	-8,3%	-9,1%
prix moyen - MWh	156	150	189	300	prix moyen - MWh	66	57	74	140
		-3,7%	+26,1%	+58,6%			-14,1%	+29,8%	+90,2%
Coût - M€	10,9	11,4	14,0	21,0	Coût - M€	6,6	6,8	8,1	14,0
		+4,6%	+22,8%	+50,0%			+3,1%	+19,0%	+72,9%

La partie éclairage public est également constitutive d'une dépense de 9,2 M€ et augmente de 3,7 M€ (+67 %).

L'année 2023 constitue la dernière année durant laquelle la Ville doit faire face à ce poste pour l'éclairage public, au nom et pour le compte de la Métropole (transfert de la compétence depuis janvier 2023 et de son exercice à compter de 2024) ; ne resteront, ainsi, dans le giron communal, que la mise en lumière du patrimoine, l'éclairage des parcs et jardins et les illuminations festives.

- **Les crédits relatifs aux atténuations de produits**

Les crédits relatifs aux atténuations de produit (16,83 M€) enregistrent une diminution de 0,1 M€ (-0.7 %).

Dans le détail les évolutions sont multiples et concernent les postes suivants :

- Le reversement du produit de la taxe de séjour communale (de l'exercice précédent) à l'Office de tourisme et au Département, pour les parts dévolues aux taxes additionnelle afférentes, soit +1,85 M€ (pour une dépense totale de 8,64 M€) ;
- La contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) augmente de 1,26 M€, portant ce dernier à 3,58 M€ (pour un versement perçu de 12,74 M€, la Ville étant à la fois contributrice et bénéficiaire : cf. partie recettes) ;
- Les restitutions au titre de dégrèvements fiscaux (909 K€) augmentent de 511 K€ ;
- Le reversement du produit des forfaits post-stationnement (FPS) à la Métropole AMP diminue de 3,73 M€ (dépense totale de de 3,7 M€). Cette baisse significative intervient après l'exercice 2022 marqué par un volume exceptionnel de reversement (totalité des produits 2021 en régularisation ainsi que le versement du 1^{er} semestre 2022, soit l'équivalent d'une année et demie). À périmètre équivalent, la variation pour le budget exécuté en 2023 serait une diminution limitée à 590 K€.

- **Les dotations aux Mairies d'arrondissements**

Les dotations allouées aux Mairies d'arrondissements pour leur fonctionnement s'élèvent à 16,05 M€, soit +1,44 M€ par rapport à 2022 (14,56 M€). Cette évolution est le résultat des dispositions précisées dans la délibération d'attribution du 30 septembre 2022, après un travail de remise à plat des modalités de calcul, afin de refléter au mieux la réalité des coûts des équipements transférés pour la dotation de gestion locale et de valoriser les initiatives des mairies de secteur à destination de la population, pour ce qui concerne la dotation d'animation locale.

Ainsi, le montant de la dotation de gestion locale diminue de 0,26 M€, après actualisation de l'inventaire des équipements, des ratios de coûts afférents (ouvrages sportifs ou structures sociales, catégories d'espaces verts apportés aux surfaces) et application d'un taux d'inflation prévisionnel qui avait été estimé à 3,4 % pour 2023 (selon la loi de finances). Le montant de la dotation d'animation locale, désormais assise sur la structure de la population (2,30 € par habitant et 4,60 € par ménage défavorisé) progresse de 1,7 M€.

La dotation supplémentaire accordée en 2023 à la Mairie du 4^e Secteur, pour le traitement et la prise en charge des archives actives concernant les PACS conclus sur les territoires des villes de Marseille, Plan-de-Cuques et Allauch, a été reconduite, à hauteur de 20 K€.

Si l'on rajoute, à ces dotations (16,05 M€), les charges de personnel (permanents et vacataires), les dépenses de fonctionnement des Mairies d'arrondissements représentent un montant de 70,84 M€ en 2023, soit 6 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

2.2.3. Les subventions versées

Le montant des subventions versées est de 154,82 M€, en progression de 9,62 M€ par rapport à 2022 (+6,62 %). Les subventions représentent 13,1 % des dépenses réelles de fonctionnement exécutées.

Le taux de réalisation des subventions s'établit à 94,61 %, très proche de celui de 2022.

	CA 2022	CA 2023	Taux de réalisation des crédits ouverts	Évolutions	
Subventions aux associations et aux personnes de droit privé	67,13	70,78	92,13%	3,65	5,44%
Subventions aux budgets annexes	28,94	30,53	95,56%	1,58	5,47%
Subventions aux organismes publics	30,57	30,86	95,81%	0,30	0,97%
Subventions aux fermiers et concessionnaires (DSP)	18,57	22,66	99,98%	4,09	22,02%
TOTAL	145,21	154,82	94,61%	9,62	6,62%

Les subventions aux fermiers et concessionnaires progressent de façon significative (+4,09 M€ soit +22,02 %). Elles représentent 42 % de l'évolution globale, mais cette augmentation est concentrée sur la restauration scolaire. Par ailleurs, les soutiens aux associations augmentent de 3,65 M€, soit 39 % de l'évolution globale.

Dans une moindre mesure, les subventions aux organismes publics participent également à la hausse (+0,3 M€). Par ailleurs, les versements aux budgets annexes augmentent également à hauteur de 1,58 M€.

Ces subventions peuvent se ventiler par thématiques :

	CA 2022	CA 2023	Taux de réalisation des crédits ouverts	Évolutions	
CULTURE - MER - SPORT	68,52	71,28	98,49 %	2,77	4,04 %
SOLIDARITÉ - LIEN SOCIAL- INCLUSION - CITOYENNETÉ - SANTÉ - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	30,15	31,04	96,86 %	0,89	2,96 %
PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - ANIMATION ÉDUCATIVE - JEUNESSE - VIE ÉTUDIANTE	24,79	27,45	95,74 %	2,66	10,73 %
FRAIS GÉNÉRAUX - SÉCURITÉ - MÉDIATION PRÉVENTION	11,30	11,22	93,74 %	-0,08	-0,70 %
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	4,33	6,97	87,27 %	2,64	60,93 %
INTERNATIONAL - GRANDS ÉVÉNEMENTS - EMPLOI ET ACTION TERRITORIALE	4,83	5,29	88,80 %	0,46	9,45 %
LOGEMENT - HABITAT - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE	1,28	1,57	67,87 %	0,28	21,87 %
TOTAL GENERAL	145,21	154,82	94,61 %	9,62	6,62 %

- Culture – Mer - Sport

La thématique Culture-Mer-Sport représente le volume le plus important des concours de la Ville, avec un total de 71,28 M€ mandatés, en hausse de 2,77 M€ par rapport à 2022, ce qui représente 46 % du total des aides versées.

- ✓ La culture, avec un montant de l'ordre de 66,87 M€ en 2023, représente 93,8 % du périmètre.

Parmi ces subventions, les principaux destinataires sont :

- Les associations dans diverses thématiques (expression musicale, lyrique et chorégraphique, théâtres, arts plastiques et autres activités artistiques, soutien à la création et à la diffusion), pour un montant cumulé de 29,78 M€, en hausse de 1,9 M€,
- Le budget annexe de l'Opéra-odéon, soit 20,07 M€, en progression de 588 K€, compte tenu des évolutions indiciaires pour le personnel, de l'inflation et de moindre financements extérieurs (cf. infra, partie budgets annexes),
- Les financements versés à des organismes publics, dont l'INSEAMM, le CICRP et l'institut Français, pour un montant cumulé de 15,84 M€, en hausse de +0,17 M€,
- Les DSP de la salle de spectacle du SILO et de l'ex DSP de la Buzine (jusqu'en septembre) pour un total de 702 K€,
- Les Olympiades culturelles (454 K€) dans le cadre d'une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ce dispositif a permis d'explorer les liens entre l'art et le sport, mais aussi leurs valeurs communes comme le respect, l'excellence, l'inclusion, la diversité culturelle, l'universalisme. Il se poursuivra en 2024. Cette action volontariste pour élargir les publics avec des expositions, visites, rencontres, projections cinématographiques, spectacles et très nombreux ateliers participatifs a permis la redécouverte du patrimoine culturel, architectural, immatériel et sportif du territoire.

- ✓ Le sport, avec un montant de l'ordre de 4,1 M€, soit 5,75 % des subventions versées au profit de cette politique publique.

Parmi ces subventions, les principaux destinataires sont :

- Les associations et clubs sportifs pour le sport amateur et la compétition, à hauteur de 2,37 M€, montant quasi stable par rapport à 2022,
- La DSP du POMGE pour un montant de 1,54 M€, en hausse de 0,2 M€,
- Les associations organisatrices d'évènements au Palais des Sports pour 175 K€ (+60 k€).

- ✓ La mer, avec un montant de l'ordre de 321 K€, soit 0,45 % des subventions versées avec pour objectif le soutien aux manifestations nautiques. Les bénéficiaires de ces aides sont notamment des associations telles que le cercle de l'aviron marseillais, le comité départemental du Canoë Kayak, le Pôle voile Marseille Provence, etc...

- **Solidarité – Lien social – Inclusion – Citoyenneté – Santé – Lutte contre les discriminations**

Avec un total de 31,04 M€, soit 20,05 % des aides versées par la Ville de Marseille, les subventions relatives à la politique Solidarité, lien social, inclusion, citoyenneté, santé, lutte contre les discriminations sont en hausse de 892 K€ en 2023, soit +2,96 %.

Ces subventions concernent essentiellement :

- Les versements en faveur du CCAS affichent globalement une baisse de 294 K€. Cependant, si on isole la subvention exceptionnelle de 1,03 M€ versée au CCAS en 2022 pour renforcer le soutien aux personnes vulnérables dans un contexte de hausse des prix, à périmètre constant, le volume des subventions au bénéfice du CCAS augmente. Avec une subvention de fonctionnement globale passant de 10,66 M€ en 2022 à 10,99 M€ en 2023 (+325 K€) et une subvention versée en faveur des personnes en difficulté qui passe de 735 K€ en 2022 à 1,1 M€ en 2023 (+365 K€), on constate une hausse cumulée de 690 K€, hors subvention exceptionnelle,
- Le financement des Maisons Pour Tous (MPT), pour un volume reconduit à 4,68 M€,
- Les associations en lien avec l'action sociale, la solidarité et la lutte contre la précarité représentent une inscription de 4,3 M€ en 2023, contre 3,91 M€ en 2022. Il s'agit, notamment, des subventions aux associations œuvrant pour les plus démunis (Unités d'Hébergement d'Urgence, centres d'accueil de jour, banque alimentaire, resto du cœur, fondation des apprentis d'Auteuil...), de la convention reconduite de lutte contre la pauvreté (CALPAE), des contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI) favorisant l'accès aux droits, aux soins, à l'apprentissage de la langue et à l'emploi des personnes réfugiées et primo-arrivantes,
- La subvention au comité d'action social (CAS) des personnels de la Ville, soit 3,87 M€, contre 3,34 M€ en 2022,
- Les associations gestionnaires de centres sociaux conventionnés, soit 3,87 M€, en progression de 212 K€ traduisant un soutien important aux équipements sociaux marseillais,
- Les partenaires associatifs s'inscrivant dans les politiques de santé globale de la collectivité, qu'il s'agisse des politiques de santé publique, de santé environnementale et de la qualité de vie ou de la gestion des risques sanitaires, à hauteur de 937 K€, quasiment stable par rapport à 2022, avec, à noter, en 2023, une subvention de 25 K€ en faveur de la lutte contre les punaises de lit,
- Les associations œuvrant pour l'intégration des personnes en situation de handicap, pour le droit des femmes, pour la diversité et la lutte contre les discriminations (747 K€), en hausse de 62 K€,
- Les associations portant des actions en faveur des familles, des personnes âgées, du lien social, de l'éducation populaire, de l'animation urbaine et des anciens combattants, qui représentent un volume cumulé de 506 K€, soit +97 K€.

- Petite enfance – Éducation – Animation éducative – Jeunesse – Vie étudiante

Les subventions versées liées à la politique petite enfance, éducation, animation éducative, jeunesse vie étudiante représente un volume de 27,45 M€ en 2023, en hausse de 2,66 M€, soit +10,73 %.

Elles concernent :

- La DSP de la restauration scolaire, soit 10,31 M€, avec une progression de 2,73 M€ pour les compensations tarifaires sociales. Cette augmentation est principalement en lien avec l'impact de l'inflation sur l'exécution contractuelle (coût des denrées alimentaires), sachant que la Ville de Marseille a choisi de ne pas faire supporter cette hausse tarifaire aux familles en n'augmentant pas les prix des repas,
- Les subventions aux structures associatives d'accueil de la jeunesse et les loisirs éducatifs (ACM, ALSH, centres aérés, ludothèques...), à hauteur de 7,92 M€,
- Les subventions aux associations gestionnaires d'équipements d'accueil de la petite enfance, les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et les Relais Petite Enfance (RPE) pour la création de places en crèches, à hauteur de 6,42 M€, en augmentation de +402 K€,
- Le versement de 1,52 M€ à la caisse des écoles, en augmentation de 364 K€,
- Un montant de 856 K€ pour développer l'attractivité universitaire et améliorer l'accueil des étudiants, en lien avec les associations et partenaires publics (l'Université Aix Marseille, le CROUS, le CNRS...), en hausse de 137 K€,
- Les subventions aux associations, dans le cadre du programme des Cités Éducatives pour 367 K€.

- Frais généraux – Sécurité – Médiation

Cette thématique intègre les subventions versées liées à la politique sécurité, médiation prévention qui représentent un volume de 772 K€ en 2023.

Elles concernent les associations actrices de la médiation sociale urbaine et estivale, des appels à projet concernant les conduites à risques chez les jeunes et diverses actions (aide aux victimes, accès au droit des jeunes, prévention de la radicalisation), en lien avec la prévention de la délinquance.

Cet agrégat concerne également, à hauteur de 10,45 M€, la subvention versée au stade Vélodrome, qui augmente de 993 K€ en 2023, soit +10,50 % (l'augmentation de 1,5 M€ du loyer du club résident permettant néanmoins d'atténuer la hausse de près de 2,5 M€ liée aux autres postes, dont certaines redevances contractuelles indexées - cf infra, partie budgets annexes).

- Environnement et cadre de vie

Les subventions versées liées à la politique Environnement et cadre de vie représentent un volume de 6,97 M€ en 2023, en hausse de 2,64 M€, soit +60,93 %.

Ces subventions concernent la transition écologique, l'écocitoyenneté, la sensibilisation à l'environnement, la nature en ville et l'agriculture urbaine, la lutte contre les pollutions environnementales et la stratégie Climat Air Energie, dans le cadre du contrat ville-climat placé sous le label européen des 100 villes vers la neutralité carbone à l'horizon 2030.

Elles intègrent, également, toutes les actions en matière de préservation du littoral et des milieux marins et l'éducation à l'environnement marin.

L'ensemble de ces subventions se ventile ainsi :

- La subvention à la DSP du contrôle du stationnement payant pour 5,21 M€ en 2023,
- Le soutien aux projets œuvrant dans le domaine de l'environnement (1,33 M€ en 2023 contre 525 K€ en 2022), sur des thématiques tels que le climat, l'air et l'énergie, le suivi de la qualité de l'air, la préservation de la biodiversité terrestre et marine, les jardins collectifs, l'alimentation durable, la préservation de la biodiversité terrestre et marine..., avec des financements aux partenaires publics, tels que le conservatoire du littoral (20 K€), le parc national des calanques (280 K€), etc...,
- Le soutien aux projets de préservation des milieux naturels pour 192K€ en 2023, contre 43K€ en 2022,
- Les DSP des fermes pédagogiques et relais natures, soit 188 K€,
- Le soutien aux projets œuvrant dans le domaine de l'aménagement urbain avec 45 K€ dépensés en 2023, dont 35 K€ pour l'école nationale supérieure du paysage.

• International – Grands évènements – Emploi et action territoriale

Les subventions versées liées à la politique internationale, grands évènements, emploi et action territoriale représentent un volume de 5,29 M€ en 2023 et ont évolué de 456 K€, soit +9,45 %.

Elles concernent :

- Les interventions économiques avec un montant de 3,17 M€ contre 2,75 M€ en 2022. Finançant des projets tels que la mission locale de Marseille, la cité des métiers, la maison de l'emploi de Marseille, initiative Marseille Métropole, à hauteur de 2,14 M€, des actions œuvrant dans le domaine de la transition écologique (452 K€) comme le lancement de la cité des transitions, la fondation trace talent, des associations œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi (402 K€), des actions en faveur du développement des entreprises de la filière numérique (85 K€), du soutien au développement de projets entrepreneuriaux (52 K€), à la chambre de commerce et d'industrie pour le projet Smart Port Challenge (20 K€), à la bourse du travail (24 K€),
- La formation continue avec le versement d'une aide de 1,21 M€ à l'association de l'école de la 2ème chance,
- Les manifestations sportives avec des subventions de 354 K€, dont 300 K€ pour le fonds de dotation de l'Agence Nationale du Sport en perspective des JO (appel à projet impact 2024 pour soutenir les acteurs associatifs et sportifs qui utilisent le sport comme vecteur de santé et bien-être, le sport pour l'éducation et la citoyenneté, le sport pour l'inclusion, la solidarité et l'égalité et le sport pour l'environnement) et 54 K€ pour l'évènement sportif H Cup,
- Les relations internationales et Europe avec un budget de 310 K€ finançant diverses associations, le versement au ministère des affaires étrangères d'une aide financière de 40 K€ pour aider la population sinistrée du Maroc et le versements d'aides à diverses associations œuvrant à l'international,
- L'aide aux commerces marchands (202 K€),
- Les fêtes et cérémonies avec une subvention de 30 K€, au bénéfice du festival de musique Acontraluz

• Habitat – Logement – Urbanisme – Politique de la ville

Avec un total de 1,57 M€, ce poste de dépense est en hausse de 280 K€ en 2023, soit +21,87 %. Ces subventions concernent principalement :

- Le soutien aux projets œuvrant dans le domaine de l'aménagement urbain avec 650 K€ pour l'AGAM (Agence Urbaine de l'Agglomération Marseillaise),
- La politique de la ville avec un cumul de 335 k€ de subventions nouvelles par rapport à 2022, qui permettent de financer divers projets associatifs œuvrant pour améliorer la vie quotidienne des quartiers prioritaires,
- La convention avec le bailleur social ADOMA pour l'accompagnement et le relogement de personnes évacuées d'immeubles en péril, soit 309 K€,
- Les aides aux partenaires associatifs pour la prévention des expulsions locatives, l'accompagnement des victimes de marchands de sommeil, l'aide au logement des jeunes travailleurs, l'accompagnement des occupants de logements de copropriétés en difficulté, soit près de 200 K€.

2.2.4. Les frais financiers

Les charges d'intérêts sont en augmentation de 23 % par rapport à l'exercice précédent. Elles s'établissent, en effet, à 34,93 M€ contre 28,4 M€ en 2022. Ce montant intègre les intérêts réglés à échéance et les intérêts courus non échus (ICNE) à hauteur de 1,24 M€ pour ces derniers. Cette évolution a pour principale cause la hausse des taux d'intérêts long terme débutée en 2022 et confirmée en 2023.

Cette augmentation s'est répercutée sur les emprunts à taux variable, représentant un encours de 373,875 M€.

La Ville ne dispose plus, en 2023, de prêts souscrits lors d'exercices antérieurs avec des conditions financières attractives, qui peuvent limiter l'impact de la hausse des taux comme c'était le cas en 2022. La part prépondérante de taux fixes dans la structure de la dette de la Ville (72 %) a permis toutefois de contenir cet impact.

De plus, la collectivité a procédé à plusieurs opérations de gestion de stock afin de maîtriser les dépenses de frais financiers.

Il s'agit :

- du remboursement anticipé net d'un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations sur indexation LEP permettant une économie nette totale de frais financiers de 665 K€, dont 65 K€ sur 2023,
- du remboursement anticipé net de 2 prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations sur indexation Livret A avec une marge bancaire de 1 %. L'opération ayant été effectuée après l'échéance annuelle de 2023, les économies de frais financiers ne seront effectives qu'à partir de 2024, à hauteur de 6 M€ sur la période restant à courir,
- du remboursement anticipé temporaire d'un prêt CACIB permettant l'économie des intérêts dus en 2023, soit 78 K€.

Le rapport annuel 2024 d'information sur l'état et l'évolution de la dette et de la trésorerie, présenté en séance du Conseil Municipal concomitamment au présent compte administratif, détaille les éléments significatifs de l'exercice 2023.

3.LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Globalement, l'année 2023 est marquée par une hausse des dépenses d'équipement très significative de l'ordre de 46 M€ (+23,5%) pour arriver à un niveau historiquement haut. Cette réponse à la nécessité d'investir dans la ville s'accompagne, de façon concomitante, par la poursuite du désendettement de la Ville (-91 M€).

3.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles s'élèvent à 435,2 M€ au CA 2023. Ces dépenses se répartissent essentiellement :

- en dépenses d'investissement hors dette à hauteur de 241,7 M€, en hausse de 46 M€, soit un montant jamais atteint depuis près de 10 ans à la Ville de Marseille. Le taux d'exécution par rapport à l'inscrit est de quasiment 80 % sur ces dépenses, ce qui est tout à fait remarquable,
- et en dépenses financières (dette et instrument de trésorerie) pour 193,4 M€, en hausse de 27 M€.

	BP 2023	Alloué Total	CA 2022	CA 2023	Taux exécution/ inscrit	Évolutions	
Dépenses d'investissement	293,4	303,4	195,8	241,7	79,7 %	45,95	23,5 %
Opération Annuelles (OPA)	47,9	61,1	28,0	35,1	57,5 %	7,14	25,5 %
Opérations Pluriannuelles (OPI)	241,2	232,4	165,6	196,9	84,7 %	31,28	18,9 %
AC d'investissement	0,0	7,9	0,0	7,9	100,0 %	7,87	-
Dotations aux Mairies de secteur	1,8	1,8	1,7	1,8	100,0 %	0,00	0,3 %
Autres dépenses (participations au capital social d'organismes - crédits divers)	2,5	0,2	0,5	0,1	52,9 %	-0,34	-73,8 %
Dépenses financières (*)	164,2	194,6	166,2	193,4	99,4 %	27,24	16,4 %
dont :							
Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	1,8	1,8	3,7	1,8	100,0 %	-1,84	-50,0 %
Remboursement dette en capital	162,4	192,8	162,5	191,6	99,4 %	29,08	17,9 %
TOTAL	457,6	498,0	362,0	435,2	87,4 %	73,19	20,2 %

(*) hors gestion active de la dette

3.1.1. Les dépenses d'équipement et immobilisations

Elles résultent concomitamment de dépenses pluriannuelles et annuelles. La Ville de Marseille gère la majorité de ses dépenses d'équipement en Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) permettant ainsi d'ajuster les crédits inscrits à la réalité physico-financière des opérations.

Réglementairement, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées et demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Le périmètre des autorisations de programme sera également revu dans ce cadre et à l'occasion de la déclinaison du plan d'investissement en programmation budgétaire pluriannuelle des investissements.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les opérations pluriannuelles individualisées (OPI) correspondent à des opérations précises, géographiquement localisées, consistant en la réalisation d'un bien, de travaux de réhabilitation ainsi que d'acquisitions spécifiques et majoritairement non récurrentes. Compte tenu de leur caractère pluriannuel, elles sont gérées en AP/CP.

Les opérations annuelles (OPA) sont transverses, récurrentes et correspondent aux acquisitions de biens meubles et aux grosses réparations sur le patrimoine municipal.

Les OPI ont été exécutées à hauteur de 196,9 M€ de CP contre 165,6 M€ en 2022, soit 31,3 M€ d'augmentation (+19 %). Elles concernent, notamment, les projets d'équipements et d'aménagement significatifs et la totalité des subventions versées. Les OPA, quant à elles, ont été exécutées à hauteur de 35,1 M€, contre 27,3 M€ en 2023, soit +7,8 M€ (+22%).

Par ailleurs, pour la première fois, une AC d'investissement (7,87 M€) impacte le budget exécuté ; elle concerne le coût annuel moyen des investissements évalués par la CLECT du 26 septembre 2023 pour l'éclairage public. Règlementairement comptabilisée comme un subvention d'équipement, elle permet de préserver l'autofinancement des communes membres de la Métropole, dont la Ville de Marseille, pour les transferts afférents à la voirie, puisqu'elle ne vient pas en déduction des ressources de fonctionnement.

Les autres dépenses (1,87 M€) sont constituées des dotations aux Mairies de secteur pour les petits travaux sur équipements décentralisés et interventions d'urgences (dépense stable à hauteur de 1,75 M€), de régularisations diverses (appel en garantie, dépôts de garantie, annulations de titres, soit environ -300 K€), de participations au capital social d'organismes tiers (SPDEM et Massilia Sun System en 2022, MIN des Arnavaux en 2023).

Les variations sont notamment liées à l'état d'avancement opérationnel des différents projets et chantiers.

La structure des investissements de la Ville peut être déclinée de manière plus fine selon les thématiques figurant ci-après :

Politiques Publiques (M€)	CA 2022 OPA	CA 2022 OPI	CA Dépenses cumulées 2022	CA 2023 OPA	CA 2023 OPI	CA Dépenses cumulées 2023	évolution
Ecoles (hors SPDEM), petite enfance et jeunesse	7,76	36,91	44,66	6,55	78,36	84,90	40,24
Sport, Nautisme et plages	4,46	33,33	37,78	5,58	34,17	39,74	1,96
Environnement-Cadre de Vie	1,68	20,08	21,77	2,93	21,65	24,58	2,82
BMPM	0,41	22,93	23,34	0,78	15,83	16,61	-6,73
Urbanisme et Habitat	0,71	14,27	14,98	4,09	14,77	18,86	3,88
Moyens municipaux transverses	5,90	4,69	10,58	7,85	3,12	10,97	0,39
Social, solidarité, santé et inclusion	1,40	7,49	8,89	1,55	6,74	8,28	-0,61
Sécurité	1,18	4,13	5,31	1,09	5,11	6,20	0,89
Immobilier et patrimoine de la Ville	1,56	4,99	6,55	1,16	4,99	6,15	-0,40
Culture	1,62	4,58	6,20	1,81	3,91	5,72	-0,49
Divers	0,50	7,05	7,55	0,35	3,69	4,04	-3,51
Attractivité économique	0,04	3,48	3,52	0,10	3,71	3,81	0,29
Accueil et vie citoyenne	0,78	1,67	2,45	1,30	0,83	2,13	-0,32
AC Investissement						7,87	7,87
Hors opérations dt Dotations secteurs, participations capital social, divers			2,21			1,87	-0,33
Total	27,98	165,60	195,79	35,12	196,87	241,74	45,95

- **Thématique « Écoles (hors SPDEM), petite enfance et jeunesse »**

Le premier poste de dépenses (35 %) dédié aux écoles, aux crèches et à la jeunesse, progresse de 40,2 M€ (+90 %). C'est notamment le volume des grosses réparations nécessaires à la remise à niveau du parc scolaire (plus de 200 écoles) avec l'opération « des écoles dignes et modernes » créée en 2023 qui génère un surplus de 36,3 M€, ainsi que la restructuration de cinq écoles de type GEEP (+7,8 M€), les groupes scolaires Marceau (+4,9 M€), de la ZAC Capelette (+3,5 M€), l'acquisition de matériel numérique pour les écoles (+2,9 M€), la participation au financement de matériels et d'aménagements pour la restauration scolaire (1,2 M€) et des travaux pour le plan canicule (+0,86 M€).

En matière de grosses réparations, il faut souligner les travaux de réhabilitation d'une ampleur inédite lors de l'été 2023 avec des budgets atteignant 2,5 M€ pour certaines écoles sur cette seule période, notamment en matière d'isolation, d'installation électrique et de chauffage, de passage en LED, de rénovation de sanitaires, peinture et d'installation de nouveaux jeux de cour.

Ainsi, les écoles suivantes ont fait l'objet de travaux dépassant les 500 K€ sur cette période de l'été 2023 : Groupe scolaire Édouard-Vaillant (3^{ème} arrondissement) (plus de 1,5 M€), Maternelle de la Pointe-Rouge (8^{ème} arrondissement) (plus de

700 K€), Élémentaire Saint-Julien 2 (12^{ème} arrondissement (plus de 660 K€), Groupe scolaire Saint-Jérôme-Les Lilas (13^{ème} arrondissement) (plus de 2,5 M€), Maternelle Oddo (15^{ème} arrondissement) (plus de 500 K€), Groupe scolaire Canet-Ambrosini (14^{ème} arrondissement) (plus de 554 K€), Groupe scolaire Saint-Joseph-Les Micocouliers (14^{ème} arrondissement) (plus d'1 M€).

Ces hausses sont atténuées par la diminution de l'ordre de 9 M€ sur d'autres opérations désormais achevées, dédiées aux diagnostics techniques de bâtiments scolaires, aux équipements spécifiques et réparations de multiples établissements (chauffages, sécurité incendie, dédoublement de classe, contrôles d'accès, modernisations, réhabilitations partielles...). Enfin, certaines opérations, en fin de cycle de travaux, ont généré moins de dépenses, notamment celles en maîtrise d'ouvrage déléguée, telles que Les Fabriques- ZAC Littorale (-3 M€), le groupe scolaire de la ZAC Vallon Regny (-2 M€), la Cité Internationale (-1,6 M€) et, par ailleurs, le groupe scolaire Saint Louis Gare (-1,5 M€).

- **Thématique « Sports, nautisme et plages »**

Le deuxième poste de dépenses est constitué par les dépenses consacrées aux sports, nautisme et plages avec un montant de 39,7 M€, en progression de 2 M€ (+5%). En 2023, les opérations en lien avec les JO 2024 génèrent 7,2 M€ supplémentaires, dont le stade nautique du Roucas Blanc et pour le DOJO de Bougainville (400 k€ exécutés pour ce centre de préparation pour les athlètes de judo et taekwondo). Par ailleurs, parmi les opérations remarquables, figurent les rénovations du Stade Canet Floride (1,7 M€ exécutés, en hausse de 1M€) des city stades Major et Kleber (+200 k€) et la rénovation des complexes sportifs René Ancelin, Malpassé et CMA Beausoleil (près de 900 k€ supplémentaires).

Ces budgets significatifs sont atténués par la fin de certains travaux sur les sites des complexes Roger Couderc, Jean Bouin et du stade ludico-sportif de la Solidarité qui ont fait l'objet de travaux significatifs l'année précédente, mais également la fin du relogement des activités nautiques ou encore la diminution des dépenses pour le centre équestre Pastré ou la modernisation des éclairages des stades après une exécution significative en 2022.

- **Thématique « Environnement – Cadre de Vie »**

Les dépenses liées à cette thématique s'établissent à 24,58 M€, en augmentation de 2,8 M€ par rapport à 2022. Les aménagements paysagers d'accompagnement de la L2 Nord sont à l'origine de 2 M€ supplémentaires, les travaux au sein du domaine des sœurs franciscaines (+0,7 M€), le plan « arbres » phase 1 - renaturation du patrimoine municipal (+0,7 M€), les aménagements liés à la rocade du Jarret (+400 k€) font partie des facteurs d'évolution significatifs sur ce millésime. De même, l'environnement, dans sa composante littorale avec la mise en valeur du site de Sugiton (+0,28 M€) les investigations pour le parc balnéaire du Prado (+0,26 M€) ou encore dans sa composante urbaine avec la renaturation des parcs labellisés (+0,24 M€), la rénovation des parcs du 26eme centenaire (+0,19 M€) et de Font Obscure (+0,17 M€), participe de cette variation.

Les dépenses relevant de l'éclairage public et de mise en lumière (9,2 M€) diminuent de 2,1 M€, compte tenu du changement de périmètre des compétences voirie.

- **Thématique « BPPM »**

Le budget exécuté pour la thématique BPPM représente 16,6 M€. Ces dépenses concernent :

- d'une part, le renouvellement des matériels, véhicules et les systèmes d'information et de communication qui représentent un cumul de 9,7 M€ contre 19,7 M€ en 2022, l'exercice précédent ayant été marqué par un effort significatif pour les remplacements et les acquisitions de matériels logistiques et du parc de véhicules. En effet, les renouvellements de véhicules sont opérés de manière cyclique, par sélection, en fonction de leur date de mise en circulation, de leur usure et du périmètre des besoins du bataillon : 2022 était donc une année d'acquisitions significatives planifiées pour une partie du parc (véhicules automobiles légers, camions et véhicules utilitaires, vedettes et navires de sauvetage, matériel de levage et manutention, embarcations semi rigides, pièces détachée pour engins spéciaux...),

- d'autre part, les travaux sur les infrastructures, les centres d'incendie et de secours, les casernes, les logements des marins-pompiers et les points d'eau incendie, soit 6,9 M€ contre 3,6 M€ en 2022, soit une hausse de 3,3 M€ qui a concerné notamment la création du CIS Saint Julien, les études du CIS du Redon, la relocalisation de la plateforme d'alimentation du BPPM ou encore les points d'eau incendie (compétence récupérée récemment de la Métropole).

- **Thématique « Urbanisme et habitat »**

Les dépenses relatives à cette thématique s'élèvent à 18,86 M€, en progression de 3,9 M€ (+26%). Au sein de ces politiques publiques, les évolutions sont différenciées :

- Les opérations (ANRU) de la mission rénovation urbaine et quartiers prioritaires (6,4 M€), notamment pour les financements de travaux concernant les secteurs d'habitat dégradé progressent de 5,5 M€,
- les frais liés aux droits de préemption urbains progressent de 2,1 M€,
- les études de faisabilité diverses (1,2 M€) et les mises en demeure (0,430 M€) représentent un volume financier en hausse de 1,1 M€,
- Les interventions spécifiques pour permettre le relogement des services municipaux progressent de 0,23 M€,
- Les frais d'acquisitions foncières sont en retrait, après une année 2022 marquée par de nombreuses transactions,
- Les études pour les opérations d'aménagement et de participations aux ZAC (Grand Centre-Ville, Euroméditerranée, ZAC diverses) diminuent, compte tenu de la fin de certains programmes (ZAC de Sainte Marthe notamment)
- La fin d'anciens dispositifs logement (aide à la pierre, chèque premier logement).

- **Thématique « Moyens municipaux transverses »**

Près de 11 M€ de dépenses relèvent de cette thématique, dont le montant exécuté progresse de 400 k€.

Le poste principal est celui de l'informatique et des systèmes d'information incluant les logiciels, les portails, la refonte des infrastructures, de l'hébergement et les réseaux informatiques et l'acquisition d'équipements numériques, soit un cumul de 7,94 M€.

Sont également concernées, les acquisitions de véhicules (1,4 M€) en progression de 0,4 M€, les acquisitions de mobiliers et matériels (près de 2 M€ exécutés) en hausse de 0,4 M€, le matériel et la maintenance du parc des régies (0,65 M€) dont la dépense augmente de 70 k€.

- **Thématique « Social, solidarité, santé et inclusion »**

Ce volet représente 8,3 M€ de dépenses. Il peut se décomposer ainsi :

- S'agissant des opérations en matière de lien social, de solidarité et d'action sociale (1,6 M€), de nombreux chantiers sur les maisons pour tous et les centres sociaux sont arrivés à échéance (notamment le centre Saint Just Corot). Parallèlement, un premier versement de 380 k€ a été effectué pour le fonds de concours pour une résidence autonomie au bénéfice du CCAS et des travaux concernant les centres d'animation et locaux associatifs ont généré une hausse de près de 100 K€ essentiellement pour la maison des associations.
- S'agissant des opérations en matière de santé et d'inclusion (6,7 M€), en progression de 0,8 M€, le premier versement de la subvention au bénéfice du plan de modernisation de l'APHM a été constaté pour 1,5 M€, alors que les dépenses d'accessibilité aux équipements (ADAP) ont légèrement diminué, dans l'attente de la nouvelle tranche mise en œuvre à compter de 2024 et après un exercice 2022 significatif en la matière (3,8 M€). Parallèlement, de premières dépenses pour la création de la maison sport santé (0,16 M€) et la participation à l'équipement « maison des femmes » ont été constatées en 2023 (45 k€).

- **Thématique « Sécurité »**

Cet agrégat représente 6,2 M€ de dépenses, en progression de 0,9 M€, soit + 17% par rapport à 2022. Elles concernent l'extension du dispositif de vidéosurveillance (2,96 M€) et le démarrage de la rénovation de l'ex-commissariat de Haïfa, pour accueillir une base opérationnelle de la police municipale (0,74 M€).

- **Thématique « Immobilier et patrimoine de la ville »**

Ces dépenses représentent 6,1 M€. Elles concernent principalement des travaux sur le patrimoine municipal (dont la mise en sécurité des immeubles).

- **Thématique « Culture »**

Cette thématique représente 5,7 M€ des dépenses. L'année 2022 avait été marquée par des dépenses significatives pour le règlement de fins de chantiers de structures culturelles municipales d'envergure, tels que le Pôle Culturel de la Villa Mistral, la modernisation du Musée d'Art Contemporain, la fin d'une première phase de travaux prioritaires à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (vitrerie et régulation thermique des bâtiments) et à l'École Supérieure d'Art et de Design de Marseille Méditerranée (ESADMM). L'ensemble de ces opérations représentaient, à elles seules, 2,5 M€ de crédits de paiement en 2022.

Malgré cette fin de cycle, d'autres opérations ont été enclenchées en 2023 ; les principales dépenses de ce millésime concernent :

- Les travaux transverses de grosse réparation des structures culturelles (1 M€), les divers travaux spécifiques aux musées (0,76 M€), aux théâtres (0,56 M€), ainsi que les premières dépenses pour la création de la médiathèque Loubon, soit +0,2 M€ et la mise au norme du palais Longchamp, soit 0,16 M€ (+0,1 M€),
- Les travaux sur les équipements emblématiques ou sites patrimoniaux, tels que la bastide de la Magalone et le monument aux morts d'orient, ont représenté 0,7 M€ en 2023.

Par ailleurs, s'y ajoutent, des frais divers tels que :

- les subventions d'équipement (près de 0,8 M€) au bénéfice d'associations diverses, en hausse de 0,33 M€,
- les travaux de restauration, conservation, numérisation et des acquisitions de matériels (0,7 M€), en hausse de 0,2 M€,
- les acquisitions d'œuvres, de fonds patrimoniaux (0,59 M€), en progression de 0,1 M€.

- **Thématique « Attractivité économique »**

L'attractivité économique représente un volume de dépenses d'investissement de 3,8 M€ et progresse de près de 0,3 M€ :

- C'est principalement les participations dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) pour 3,5 M€ exécutés, en hausse de 0,7 M€. Il s'agit notamment +1,5 M€ pour la requalification des bâtiments de l'université Aix-Marseille à Saint-Jérôme, +1 M€ pour le site paramédical de l'Hôpital Nord, +0,5 M€ en faveur des projets de recherche divers (équipements de lutte contre le cancer, laboratoire CNRS...), +150 k€ pour la requalification du Campus Saint-Charles.
- C'est aussi les acquisitions et rénovations de locaux commerciaux pour redynamiser le centre-ville (0,26 M€ exécutés) soit une dépense quasiment stable par rapport à l'exercice précédent.

- **Thématique « Accueil et vie citoyenne »**

À hauteur de 2,1 M€, ces dépenses concernent les travaux des cimetières avec une progression pour ce qui concerne les aménagements de terres communes et les dépenses des bureaux municipaux, des sièges des Mairies de secteur, de l'Hôtel de Ville et les acquisitions de mobiliers pour les élections, qui représentent un cumul de 1,3 M€.

3.1.2. La dette

- ✓ **Le remboursement en capital de la dette**

Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2023 est de 1 305,1 M€, en baisse de 91 M€ par rapport à 2022. Le désendettement de la collectivité, qui a connu une accélération depuis 2021, se confirme en 2023 encore (-190 M€ sur 3 ans).

Les dépenses réelles en capital s'élèvent à 191,59 M€, dont 32,94 M€ au titre des remboursements anticipés effectués sur l'exercice. Les remboursements d'échéance seuls s'élèvent à 158,65 M€ et sont en baisse de 3,86 M€, par rapport à 2022.

Le rapport annuel 2024 d'information sur l'état et l'évolution de la dette et de la trésorerie, présenté en séance du Conseil Municipal concomitamment au présent compte administratif, détaille les éléments significatifs de l'exercice 2023.

✓ **Les garanties d'emprunt**

En 2023, le montant des emprunts garantis par la collectivité s'élève à 55,42 M€ pour 68 dossiers, essentiellement dans le secteur du logement social.

La Ville n'a pas eu d'appel en garantie. Le détail des opérations financées et des montants garantis figure dans le rapport annuel adopté lors de la séance du 19 avril 2024..

3.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La part des emprunts demeure la principale recette d'investissement (61,3%).

Le deuxième poste (22,6% du total) est celui des subventions et versements assimilés de la Société de Livraison DES Ouvrages olympiques (SOLIDEO), en progression de 5%. Suivent, ensuite, le FCTVA (part relative de 10,6 %), les autres recettes constituées notamment des remboursements de travaux pour compte de tiers (3 %) et le produit des cessions (2,5 %).

À noter, la nouvelle convention concernant la dette récupérable de la Métropole (financement des équipements de l'éclairage public) ayant été votée au Conseil Municipal du 15 décembre 2023 n'a pas été notifiée suffisamment tôt pour permettre un rattachement de la recette afférente (4,8 M€) qui a donc fait l'objet d'un report sur l'exercice 2024.

Répartition des recettes de l'exercice (hors affectation du résultat 2022 et hors emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie) :

	CA 2022	CA 2023	Taux execution/ Inscrit	Évolutions
Emprunt	64,16	100,26	52,55%	56,26 %
Subventions et versements SOLIDEO (*)	35,18	36,93	56,94%	4,99 %
FCTVA	17,14	17,30	100,00%	0,95 %
Autres recettes	13,12	4,83	61,69%	-63,19 %
Cessions	10,96	4,06	70,55%	-62,91 %
Remboursement dette Métropole	0,57	0,00	0,00%	-100,00 %
TOTAL	141,13	163,39	56,08%	15,77 %

(*) Société de livraison des ouvrages olympiques

3.2.1. L'emprunt

En 2023, la Ville de Marseille a mobilisé 100,26 M€ sur le budget principal.

Elle a mobilisé 4 emprunts souscrits antérieurement et 3 émissions obligataires souscrites en 2023.

Il s'agit d'un emprunt à taux fixe souscrit auprès de l'AFL en 2021 (1,145%), d'un prêt CDC souscrit en 2018 sur indexation Livret A + marge de 0,60 % et de 2 prêts à taux variables : Euribor 3M+ marge de 0,25 % souscrit, en 2021, auprès d'Arkéa et Euribor 3M + marge de 0,46 % souscrit, en 2022, auprès de l'AFL.

Les conditions financières de ces contrats sont attractives du fait des années de souscription, antérieures à 2023, donc non impactées par la hausse des taux.

Les émissions obligataires sont d'un montant total de 30 M€, scindé en 3 souches de 10 M€ afin de lisser le profil d'amortissement in fine. Elles sont à taux fixe : 4,01 %, 4,08 % et 4,13 %. Les conditions financières restent correctes au vu du contexte économique et des conditions de marché au moment de la souscription.

Cette souscription a permis à la collectivité de poursuivre sa stratégie de diversification de financement et de revenir sur les marchés financiers après l'exercice 2022, au cours duquel aucune émission n'a été faite.

La collectivité a également contracté en fin d'année 4 emprunts à mobiliser en 2024 :

- 30 M€ auprès de l'AFL à taux variable (Euribor 3M + 0,59%), pour une durée de 15 ans,
- 20 M€ auprès de La Banque Postale à taux variable (Euribor 3M + 0,77%), pour une durée de 15 ans,
- 10 M€ auprès d'Arkéa à taux variable (Euribor 3M + 0,81%) pour une durée de 15 ans,
- 650 k€ auprès de la CEPAC à taux 0 % sur une enveloppe « émeutes » pour une durée de 10 ans.

Avec un besoin d'emprunt inférieur aux prévisions du Budget Primitif et dans le cadre d'une gestion active de la dette, la Ville a demandé le décalage sur 2024 de la date butoir de mobilisation de l'emprunt AFL dont l'encaissement était prévu en décembre 2023 (30 M€).

Le rapport annuel 2024 d'information sur l'état et l'évolution de la dette et de la trésorerie, présenté en séance du Conseil Municipal concomitamment au présent compte administratif, détaille les éléments significatifs de l'exercice 2023.

3.2.2. Les subventions reçues

Ce poste, dont le montant s'établit à 36,9 M€, affiche une augmentation de l'ordre de 5 %. Cette hausse est principalement liée aux versements à hauteur de 19 M€ des divers partenaires finançant les ouvrages des épreuves nautiques aux Jeux Olympiques 2024.

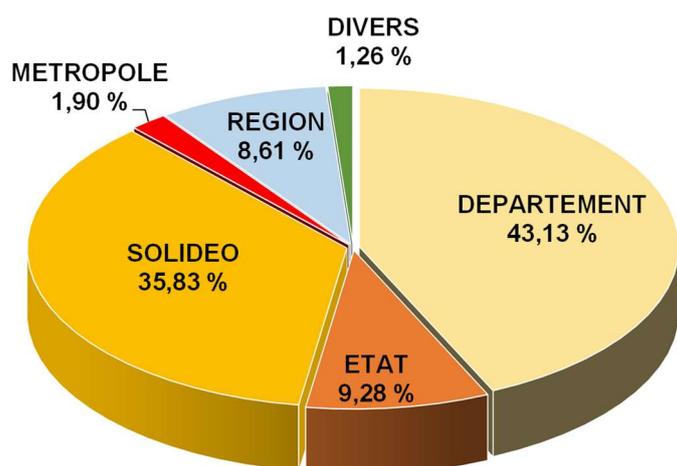
Pour ce dernier poste, la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) a versé 13,23 M€. Après avoir tergiversé sur sa participation, la Région n'a versé que 3,2 M€ à ce stade (sur les 5 M€ de financement prévus), le Département 2,6 M€ (sur les 6 M€ attendus).

Les recettes de subventions de la thématique JO représentent 51,57 % du total des recettes d'investissement en 2023.

Hors SOLIDEO, les subventions restant à recevoir en lien avec les JO sont de l'ordre de 15 M€.

Les principaux financements reçus sont répartis comme suit :

Nature des financements reçus en 2023



	2 023
DEPARTEMENT	15,93
SOLIDEO	13,23
ETAT	3,43
REGION	3,18
METROPOLE	0,70
DIVERS	0,46
TOTAL	36,93

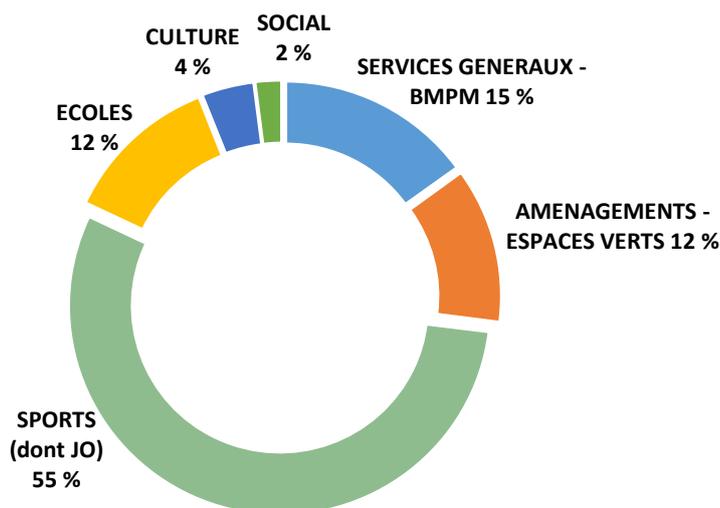
Le Département reste le partenaire principal de la Ville. Contributeur à hauteur de 43,13 %, il finance des projets municipaux à hauteur de 15,93 M€ au titre de la convention de financement (100 M€) conclue avec la ville en 2016 et des deux avenants respectifs de 50 M€, réalisés à fin 2023 en cumul, à hauteur de 76 % au global. Des travaux sont actuellement en cours entre les services techniques de la Ville et du Département en vue de préparer la contractualisation d'un nouveau partenariat entre les deux collectivités, qui devrait voir le jour à l'automne 2024.

L'État représente 9,28 % des subventions perçues en 2023, avec un apport financier de 3,4 M€, réparti sur plusieurs types de financements. En premier lieu, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a financé des poses de caméras sur la voie publique et d'alarmes anti-intrusion dans les écoles, à hauteur de 1,3 M€, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a participé à divers projets à hauteur de 1,09 M€ dont les aménagements paysagers de la L2, à hauteur de 0,74 M€, la création du centre social Saint Just Corot, à hauteur de 0,3 M€) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a abondé pour la restauration de l'église Saint-Cannat ou la restauration et l'acquisition d'œuvres pour les Musées de la Ville de Marseille.

Les autres financeurs sont respectivement la SOLIDEO (13,23 M€) et la Région (3,18 M€) pour les équipements construits pour les Jeux Olympiques, la Métropole AMP pour les équipements de secours et d'incendie (0,7 M€), les autres participations de tiers privés (0,46 M€), tels que Airbus Helicopters, ou encore des promoteurs immobiliers.

Tous partenaires confondus, les domaines subventionnés sont essentiellement les équipements sportifs (dont les ouvrages des JO) (55%), les infrastructures du Bataillon de Marins-Pompiers (15 %), les aménagements et espaces verts (12 %), les écoles (12 %) et le secteur culturel (4 %) et social (2 %).

Affectation des subventions reçues en 2023



Il convient de noter que la collectivité porte une nouvelle stratégie d'optimisation de l'exécution des subventions perçues et de renforcement de ses capacités à répondre, de manière proactive, aux appels à projets des différents financeurs, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En effet, la mobilisation de recettes complémentaires permet de préserver les marges de manœuvre financière de la Ville et d'augmenter ses capacités à investir dans les projets structurants. À ce titre, pour accompagner les directions dans les démarches relatives aux financements des projets, une mission financements partenariaux (MFP) a été créée en 2023.

3.2.3. Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) représente un montant de 17,3 M€, en légère hausse de 0,16 M€ (+0,95 %) par rapport à 2022. Il permet de compenser la TVA que la Ville a payée sur certaines dépenses d'équipements et qu'elle ne peut récupérer par voie fiscale. Son taux est de 16,404 % du montant TTC de ces dépenses. La part la plus importante du FCTVA est imputable aux constructions, aux travaux sur les bâtiments scolaires et publics, ainsi qu'aux matériels acquis pour les activités du Bataillon de Marins-Pompiers. La hausse en 2023 résulte de dépenses d'investissement 2022 plus conséquentes.

3.2.4. Les cessions d'actifs

En 2023, le montant des cessions (4,06 M€) est en diminution par rapport à l'année 2022 (soit -6,9 M€, -62.91 %). Les principales cessions réalisées sur cet exercice concernent :

- Des parcelles cadastrées sises 25-27 rue de Lyon – Les Crottes - 13015 Marseille (superficie de 24 226 m²) pour un montant de 2,3 M€, ancien site industriel, encombré de bâtis industriels, précédemment exploité par GRDF, cédé à une société immobilière, afin de réaliser un programme de constructions mixtes,
- Des parcelles cadastrées sises 1-5 rue de Lyon – Les Crottes – 13015 Marseille (superficie de 2 576 m²) pour un montant de 0,214 M€, cédées à un opérateur de transport d'énergie,
- 23 appartements et leurs lots annexes (caves, garages, places de parking) sis dans la co-propriété du parc de la Rose, située sur des parcelles (près de 17 000 m²) dans le 13^{ème} arrondissement, pour un montant de 0,879 M€, cédés à un promoteur immobilier,
- Des ventes aux enchères du matériel du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille ou de la Direction des transports à hauteur de 0.417 M€.

3.2.5. Les autres recettes

Les autres recettes s'établissent à 4,8 M€, en baisse de 63,19 % par rapport à 2022. Ce poste comprend principalement les recettes de remboursements de travaux effectués pour le compte de tiers (Chapitre 45), soit 4,74 M€ en 2023, en diminution de 6,3 M€ (-56,9 %). Dans le détail les variations sont contrastées :

- Les remboursements de travaux d'office sur les copropriétés dégradées représentent 1,3 M€ et progressent de 1,2 M€, conséquence de la structuration renforcée des services municipaux concernés et de l'amélioration du titrage des recettes afférentes,

- Les remboursements de travaux d'éclairage de voirie encore effectués au nom et pour le compte de la Métropole, pour la dernière année du dispositif conventionnel transitoire, soit 3,5 M€, en baisse de 7,4 M€, compte tenu des clauses d'exécution majoritairement à terme échu (approuvées par le dernier avenant de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée), afin d'effectuer le bilan exhaustif des dépenses 2023 à rembourser début 2024, pour solde de tous comptes.

3.2.6. Le remboursement de dette par la Métropole

Dans le cadre d'un transfert de charge vers une intercommunalité, la dette – quand elle n'est pas individualisée – donne lieu à une « dette récupérable », c'est-à-dire que l'intercommunalité rembourse, à la Ville, une quote-part du capital de l'emprunt. Au 31 décembre 2022, l'annuité de la dette récupérable auprès de la Métropole concernait la compétence défense extérieure contre l'incendie (0,572 M€). Cette compétence est désormais restituée à la Ville. Néanmoins, une nouvelle dette récupérable doit donner lieu à constatation de recettes à compter de 2023, celle relative à la compétence éclairage public ; celle-ci sera régularisée en 2024, compte tenu du vote tardif de la convention afférente en 2023 (cf. supra).

II. LES BUDGETS ANNEXES ²

1. LE BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON

		Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat 2022	Evolution du Résultat	
Fonctionnement	Réalisations de l'exercice	22,078	22,946	0,868	1,033	-0,165	-16,0%
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,794	0,794	0,414	0,380	92,0%
	Total (réalisations + reports)	22,078	23,740	1,662	1,446	0,215	14,9%
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,329		-0,329	-0,794	0,465	-58,6%
	Résultat cumulé	22,407	23,740	1,333	0,652	0,681	104,4%
<hr/>							
Investissement	Réalisations de l'exercice	1,845	1,161	-0,684	0,234	-0,918	-392,5%
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,585		-0,585	-0,819	0,234	-28,6%
	Total (réalisations + reports)	2,430	1,161	-1,269	-0,585	-0,684	117,0%
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,064	0,000	-0,064	-0,067	0,004	-5,3%
	Résultat cumulé	2,494	1,161	-1,333	-0,652	-0,681	104,4%
<hr/>							
TOTAL cumulé		24,901	24,901	0,000	0,000	0,000	

1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement affiche un excédent après reports de 1,333 M€, utilisé pour financer le déficit de la section d'investissement ainsi que les restes à réaliser (-1,333 M€).

L'année 2023 tout comme l'année 2022 a été marquée par une stabilisation de l'activité de l'Opéra et de l'Odéon, après deux années post crise sanitaire difficiles. De plus, le budget Opéra-Odéon a été affecté par l'inflation (hausse des dépenses d'énergie) et la baisse continue de la subvention versée par le CD13 (0,107 M€ en 2023 contre 1,2 M€ en 2020).

A l'instar des autres maisons d'opéra, l'équipement municipal marseillais a donc dû faire face à cet effet ciseau (augmentation des coûts de revient, contraction des financements extérieurs) susceptible de menacer la programmation à court et plus long terme. Malgré cela et contrairement à une tendance nationale, l'Opéra de Marseille a maintenu le nombre de représentation à 9 Opéras pour la saison 2023/2024, alors que d'autres scènes lyriques ont été contraintes de réduire leur programmation ou d'opter pour des choix de représentations plus commerciaux, afin d'assurer le remplissage des salles.

S'agissant de l'opéra de Marseille, la subvention du budget principal en 2023 (20,074 M€), progresse de 3% (589 k€), alors que l'inflation annuelle moyenne était de 5,7 % et que des mesures nationales sont venues impacter la masse salariale (revalorisation indiciaire). Il convient donc de souligner les efforts significatifs de gestion mis en œuvre pour contenir les dépenses sans dégrader la qualité artistique.

1.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles de fonctionnement (22,946 M€) augmentent de 2,7 % (0,612M€), par rapport à 2022.

Hors participation de la Ville de Marseille (20,074 M€), les recettes s'élèvent à 2,871 M€ et sont quasiment stables (0,023 M€), par rapport à 2022.

² Les montants figurant dans les différents tableaux sont exprimés en M€ et intègrent les mouvements réels et d'ordre pour permettre la lecture directe des résultats

Elles sont constituées :

- Des produits issus de la billetterie, dont le montant s'élève à 1,930 M€ (- 0,031 M€)
- Des participations versées par l'Etat et le CD13 à 0,646 M€ en 2023 (+ 0,031 M€)
- Des autres recettes (participation titres-restaurant) à 0,295 M€ en 2023 (+0,024 M€)

1.1.2. Dépenses

Parmi les dépenses totales, les dépenses réelles de fonctionnement (21,755 M€) augmentent de 3,3 % (0,691 M€) par rapport à 2022, principalement en raison de la hausse des charges de personnel qui passent de 18,321 M€ en 2022 à 18,707 M€ en 2023 (+ 2,1 %, + 0,386 M€), lesquelles représentent 86 % de ce budget.

Celles-ci concernent :

- Les dépenses afférentes au personnel permanent, passant de 13,521 M€ en 2022 à 13,808 M€ en 2023, soit une hausse de 0,287 M€,
- Les dépenses relatives au personnel non permanent, dont le montant s'élève à 4,898 M€, en augmentation de 2,1% (+ 0,099 M€) par rapport à 2022.

Les autres dépenses de fonctionnement d'un montant de 3,048 M€, soit 14 % du budget, sont globalement en hausse de 11,1 % (0,306 M€), résultat d'évolutions contrastées :

- + 300 k€ sur les charges à caractère général (2,552 M€) comme le nettoyage des locaux, les dépenses d'énergie ou les achats de spectacles
- + 9 K€ pour les autres charges de gestion courante (0,180 M€), principalement des droits d'auteur
- +5 K€ pour les charges financières (0,261 M€)
- - 8 K€ sur les charges exceptionnelles (55 K€)

1.1.3. Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe Opéra-Odéon et recettes sur le budget annexe Espaces Événementiels (ESE) :

- Le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe ESE pour la location des salles du Palais du Pharo (concert de 2023 pour un montant total de 0,031 M€).

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- Une dépense de 0,064 M€ concernant le remboursement au budget principal des frais 2022 afférents à l'activité de l'Opéra-Odéon concernant notamment le carburant, la téléphonie, la logistique et l'édition ou le parc auto.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- La participation du budget principal au budget annexe s'élève à 20,074 M€ contre 19,486 M€ en 2022, en hausse de 3 % (0,589 M€), conséquence de la hausse des dépenses de personnel (+0,386 M€) des charges à caractère général (0,300 M€).

1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.2.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles (0,837M€) diminuent de 57,8 %.

Elles se décomposent ainsi :

- Subventions d'équipements versées par le CD13 en diminution (- 0,169 M€),
- Affectation de l'excédent 2023 de la section de fonctionnement (- 0,167 M€),
- Non recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement (-0,813 M€).

1.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles (1,845 M€) sont en baisse de 0,144 M€. Il s'agit dans le détail :

- Dépenses d'équipements : acquisition de matériels (décors, projecteurs, instruments de musique) auxquelles s'ajoutent le changement du système d'interphonie, soit une baisse de 0,167 M€,
- Du remboursement du capital des emprunts (1,181M€), en légère hausse par rapport à 2022.

2. LE BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI

		Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat 2022	Evolution du Résultat	
Fonctionnement	Réalisations de l'exercice	3,023	2,501	-0,522	-0,099	-0,423	426,2%
	Résultat reporté de l'exercice N-1		1,905	1,905	2,004	-0,099	-5,0%
	Total (réalisations + reports)	3,023	4,405	1,382	1,905	-0,522	-27,4%
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,065		-0,065	-0,029	-0,035	120,2%
	Résultat cumulé	3,088	4,405	1,317	1,875	-0,558	-29,7%
<hr/>							
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,651	1,107	0,457	0,670	-0,213	-31,8%
	Résultat reporté de l'exercice N-1		6,452	6,452	5,782	0,670	11,6%
	Total (réalisations + reports)	0,651	7,559	6,909	6,452	0,457	7,1%
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,058		-0,058	0,000	-0,058	
	Résultat cumulé	0,708	7,559	6,851	6,452	0,399	6,2%
<hr/>							
TOTAL cumulé		3,796	11,965	8,169	8,327	-0,159	-1,9%

Cet hôtel d'entreprises s'est imposé depuis sa création en 2004 comme le lieu privilégié de toutes les activités de l'image, du son, du multimédia à Marseille.

Situé entre le Pôle « Patrimoine » (Archives municipales, INA et CICRC) et le Pôle « Spectacles » (Friche de la Belle-de-Mai), le Pôle Média concentre un écosystème d'une cinquantaine d'entreprises totalisant près de 1 000 emplois dans le domaine de l'audiovisuel et du numérique en général. C'est en particulier un site regroupant un incubateur et une pépinière, un espace dédié aux entreprises ICC, 2 écoles en lien avec l'audiovisuel (Cinémagis et Kourtrajmars) et 6 plateaux de tournages, désormais réoccupés par Newen pour la reprise des tournages de Plus Belle La Vie, d'une part, et l'accueil d'autres productions, d'autre part.

Dans le cadre du plan Marseille en Grand, le Pôle Média va bénéficier prochainement d'une rénovation, afin de dynamiser l'attractivité du lieu pour les entreprises dans le domaine des industries créatives et culturelles.

2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente, en 2023, un excédent après reports de 1,317 M€, soit (- 0,558 M€) par rapport à 2022.

2.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant de 1,865 M€ en 2023, diminuent de 22,7 % (- 0,547 M€). Cette diminution est principalement liée à la baisse conjoncturelle des recettes de location du Pôle Média (loyers et charges) par rapport à 2022 (-0,522 M€).

En effet, l'exercice 2023 peut être considéré comme une année de transition pour la partie studio, d'une part, avec l'interruption de la série Plus Belle la Vie à l'automne 2022, puis sa reprise à l'automne 2023, et pour la préparation de la restructuration des équipements dans la cadre du plan stratégique Marseille en Grand, d'autre part.

Les axes de la modernisation à venir du pôle sont la rénovation énergétique, mais surtout l'amélioration de son offre de services et de la qualité d'accueil sur le site, pour en faire le vaisseau amiral des industries culturelles et créatives sur le territoire marseillais. Ces objectifs sont bien évidemment corrélés au développement économique et à la pérennité des ressources pour cet équipement.

2.1.2. Dépenses

Parmi les dépenses totales, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,921 M€ et augmentent globalement de 4,7 % (+0,085 M€), avec des variations différenciées sur les principaux postes de dépenses.

- ✓ Les charges de fluides (eau, assainissement, énergie) diminuent de 30 % (-130 K€), sous l'effet conjugué d'une occupation moins significative des surfaces du pôle en 2023, de la mise en œuvre du plan de sobriété et d'une météo clémente (pour la partie énergie) ; les frais de nettoyage des locaux sont également légèrement moins élevés, soit -14 % (-36 K€).

Ces diminutions sont cependant, atténuées par les frais de sécurité humaine qui augmentent de 41,2 % (+180 K€) ou encore les frais de rémunération d'intermédiaires et de prestataires divers qui progressent de 27 % (+39 K€). Les dépenses de maintenance bâtementaire sont quasiment stables.

- ✓ Ce budget a également assumé une dépense supplémentaire de 218 K€ liée au protocole transactionnel avec le nouveau gestionnaire du pôle, visant à rembourser à ce dernier les factures prises en charges non réglées par le précédent gestionnaire.

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent d'investissement après reports atteint 6,851 M€ en 2023, soit une hausse de 6,2 % par rapport à 2022, en raison de l'augmentation du résultat de l'exercice (+0,457 M€).

2.2.1. Recettes

Les recettes réelles (6 K€) diminuent de 3 K€ et sont constituées, exclusivement, pour 2023, de dépôts et cautionnements reçus.

Les recettes d'ordre (dépenses équivalentes en fonctionnement) s'élèvent à 1,101 M€ correspondent aux amortissements des immeubles et de matériels.

2.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles sont stables et s'élèvent à 0,015 M€. Elles concernent essentiellement (0,013 M€) des petits travaux d'équipement comme la mise en place d'alarmes anti-intrusion, de plomberie, ou encore un diagnostic amiante, dans l'attente de la définition du projet majeur de modernisation des équipements qui donnera lieu à des travaux significatifs pour renforcer l'attractivité du site.

La part résiduelle des dépenses est dévolue au remboursement des cautions des locataires et s'élève à 1,7 K€.

Les dépenses d'ordre (recettes équivalentes en section de fonctionnement) retracent les transferts des subventions au compte de résultat (0,636 M€).

3. LE BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS

		Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat 2022	Evolution du Résultat	
Exploitation	Réalisations de l'exercice	2,638	2,764	0,127	1,045	-0,919	-87,9%
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,828	0,828	0,026	0,802	3042,6%
	Total (réalisations + reports)	2,638	3,592	0,955	1,072	-0,117	-10,9%
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,123		-0,123	-0,446	0,323	-72,3%
	Résultat cumulé	2,761	3,592	0,831	0,626	0,206	32,9%
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,780	0,314	-0,466	0,398	-0,864	-217,1%
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,240		-0,240	-0,638	0,398	-62,4%
	Total (réalisations + reports)	1,020	0,314	-0,706	-0,240	-0,466	194,1%
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,029	0,000	-0,029	-0,003	-0,026	769,5%
	Résultat cumulé	1,049	0,314	-0,735	-0,244	-0,492	202,0%
TOTAL cumulé		3,810	3,906	0,096	0,382	-0,286	-74,9%

3.1. SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'élève à 0,831 M€ en 2023 contre 0,626 M€ en 2022, soit une hausse de 32,9 %.

En 2023, tout comme 2022, et donc pour la seconde année consécutivement, aucune subvention d'équilibre n'a été versée par le budget principal.

Les revenus locatifs des espaces événementiels enregistrent une progression de 5% en 2023, par rapport à ceux de la période antérieure à la pandémie de COVID (2019), alors que les dépenses d'exploitation, hors charges exceptionnelles, sur la même période de référence, ont diminué de 7% (notamment du fait de la contraction des dépenses de personnel). Ces effets conjugués sont le fruit d'une dynamique de commercialisation de l'espace du Pharo retrouvée et d'une rationalisation des charges (personnel notamment), au regard de l'activité.

La situation de ce budget reste donc globalement satisfaisante, a fortiori dans un contexte perturbé par des conditions macroéconomiques détériorées (inflation, prix de l'énergie).

Les synergies avec l'Office de tourisme et des loisirs de Marseille récemment réintégré dans le périmètre des compétences municipales, la nouvelle attractivité de la Ville et son expérience en matière d'accueil d'événements internationaux devraient permettre de conforter, à l'avenir, le positionnement de cet équipement dans l'écosystème local.

3.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles d'exploitation (2,749 M€) sont quasiment stables par rapport à 2022. En absence de subvention du budget principal, ces recettes sont donc principalement (96%) composées des produits de la location des salles du Pharo pour les congrès et manifestations. Ces recettes (2,627 M€) sont en augmentation (+1,6 % par rapport à 2022).

L'année 2023 a notamment été marquée par l'accueil de la conférence des archevêques et la visite du Pape François au Pharo, dans le cadre des rencontres de la Méditerranée.

3.1.2. Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation (2,568 M€) augmentent de 0,892 M€ par rapport à 2022, principalement du fait de hausse des charges à caractère général (+0,738 M€) et dans une période inflationniste.

Elles comprennent :

- Les charges générales d'exploitation (1,683 M€), en hausse de 0,738 M€, dont les dépenses de sécurité humaine, de nettoyage des locaux, d'entretien des bâtiments, d'énergie (eau, électricité) et les prestations de régie,
- Les frais de personnel (0,349 M€) en baisse de 30,6 % (- 0,154 M€), du fait de la diminution des dépenses afférentes au personnel permanent,
- Les charges financières (0,172 M€), en légère baisse de 0,3 %,
- Des charges exceptionnelles 2023 (0,327 M€) marquées par une hausse conjoncturelle de 0,320 M€ par rapport à 2022, du fait d'une régularisation de prestations de sécurité incendie et de sûreté de l'exercice précédent, pour le site du Palais du Pharo et ses annexes (protocole acté par délibération 23/0842/AGE du 15/12/23).

3.1.3. Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- Le budget annexe constate une dépense de 0,075 M€, afin de rembourser le budget principal pour les frais 2022 afférents à l'activité du Palais du Pharo concernant l'électricité et la téléphonie.

Recettes sur le budget annexe Espaces Événementiels et dépenses sur le budget annexe Opéra-Odéon :

- Le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe Espaces Événementiels à hauteur de 0,031 M€, pour les concerts de l'Opéra organisés au Palais du Pharo en 2023.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- Le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,082 M€ HT (soit 0,099 M€ TTC), pour les manifestations organisées par la Ville au Palais du Pharo.

3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2.1. Recettes

Les recettes réelles, soit 0,244 M€ en 2023 contre 0,670 M€ en 2022, diminuent de 0,427 M€, en raison de la baisse de l'excédent de fonctionnement capitalisé (-0,395 M€), du fait de l'absence de recours à l'emprunt (-0,023 M€) et de l'absence de subvention d'équipement reçues par le CD13 pour le millésime 2023 (9 K€ en 2022 pour solde d'un financement lié au système de détection incendie).

3.2.2. Dépenses

Le montant des dépenses réelles s'élève à 0,764 M€, en hausse de 0,430 M€.

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées du remboursement du capital de l'emprunt (0,752 M€), en hausse de 0,449 M€ (après une contraction inverse en 2022 du fait du lissage ponctuel du profil d'amortissement d'emprunt dans le cadre de la gestion active de la dette).

Les dépenses d'acquisition de matériels divers (notamment audiovisuel) s'élèvent à 13 K€ (en baisse de 19 K€).

4. LE BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME

		Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat 2022	Evolution du Résultat	
Exploitation	Réalisations de l'exercice	25,929	34,770	8,841	8,380	0,461	5,5%
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,000	0,000	0,000	0,000	-
	Total (réalisations + reports)	25,929	34,770	8,841	8,380	0,461	5,5%
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,000		0,000	0,000	0,000	-
	Résultat cumulé	25,929	34,770	8,841	8,380	0,461	5,5%
Investissement	Réalisations de l'exercice	8,841	8,380	-0,461	0,377	-0,838	-222,3%
	Résultat reporté de l'exercice N-1	8,380		-8,380	-8,757	0,377	-4,3%
	Total (réalisations + reports)	17,222	8,380	-8,841	-8,380	-0,461	5,5%
	Restes à réaliser à reporter en N+1						
	Résultat cumulé	17,222	8,380	-8,841	-8,380	-0,461	5,5%
TOTAL cumulé		43,151	43,150	0,000	0,000	0,000	

À la suite des différents rapports de la Chambre régionale des comptes et de la Cour des Comptes, pointant la faiblesse du montant du loyer du Stade Orange Vélodrome, la Municipalité a engagé des négociations avec l'Olympique de Marseille dès juillet 2020, afin d'obtenir un loyer plus équilibré dans l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais.

Ces négociations se sont concrétisées par l'adoption de conventions d'occupation successives qui ont permis de faire passer la part fixe du loyer payé par le club de 5 M€ (2021-2022 hors indexation) à 6,5 M€ (2022-2023), puis 8 M€ à présent (2023 – 2024).

Cette progression de 3 M€ sur la période 2021-2024 permet d'atténuer l'impact des échéances du contrat de partenariat public-privé signé il y a presque dix ans entre AREMA et la Ville de Marseille.

L'exercice 2023 n'est qu'en partie concerné par le nouveau loyer de 8 M€, pour le début de la saison sportive 2023-2024. Il sera constaté en année pleine, à partir de 2024 (solde de la saison 2023-2024 et début de la saison 2024-2025).

4.1. SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat cumulé de la section d'exploitation pour 2023 s'établit à 8,841 M€, en hausse de 5,5 % (+ 0,461 M€).

4.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles (31,719 M€) augmentent de 9,3 % (+ 2,694 M€) et, hors subvention du budget principal, de 8,7 % (+ 1,701 M€), en raison de :

- La hausse du montant du loyer du club résident indexé qui s'élève à 7,133 M€ en 2023, contre 5,662 M€ en 2022 (+ 26 %, soit + 1,472 M€) ; il correspond au solde de la saison 2021-2022 (4,333 M€ pour la part fixe et 0,134 M€ pour la part variable assise sur le chiffre d'affaire) et à la constatation de la première partie de la saison 2023-2024 (2,666 M€, soit un tiers du nouveau loyer prévu pour la nouvelle saison sportive – produit rattaché à la suite du vote de la convention 2023 – 2026 au Conseil Municipal du 15 décembre 2023).
- L'actualisation des recettes garanties (recettes d'exploitation contractuelles versées par le partenaire privé) de 14,134 M€ en 2023 contre 13,905 M€ en 2022, en hausse de 1,7 % (+ 0,229 M€).

4.1.2. Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation (25,929 M€) augmentent de 9,4 % (+ 2,234 M€).

Leur évolution résulte essentiellement de la variation des versements au partenaire privé :

- Les redevances de fonctionnement (19,707 M€) augmentent de 13,1 % (+ 2,289 M€), notamment du fait de l'indexation sur le coût horaire du travail et l'indice des prix, conformément aux stipulations du contrat de partenariat,
- Les redevances de financement (4,928 M€) baissent de 0,2 % (- 0,007 M€).

Par ailleurs, les frais financiers (1,292 M€) acquittés par la Ville sont en diminution de 3,24 % (- 0,043 M€).

4.1.3. Flux entre budgets

La subvention versée par le budget principal au budget annexe s'établit à hauteur de 10,451 M€ en 2023, contre 9,458 M€ en 2022, soit une augmentation de 10,5 % (0,993 M€) par rapport à l'exercice précédent, conséquence de la progression des redevances d'exploitation indexées, versées au partenaire privé, mais, fort heureusement, atténuées principalement par la hausse du loyer versé par le club résident et accessoirement de celles des recettes garanties d'exploitation du contrat de partenariat.

4.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

4.2.1. Recettes

Les recettes réelles relèvent uniquement de l'affectation du résultat 2022 de la section d'exploitation (8,380 M€) qui diminue de 0,377 M€ (soit - 4,3 %) par rapport à celui de l'exercice précédent.

4.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 5,790 M€ (contre 5,330 M€ en 2022), en hausse de 0,461 M€. Elles sont composées du remboursement de la dette en capital de 1,372 M€ à l'origine de la progression et de la redevance d'investissement liée au contrat de partenariat, restant stable à 4,419 M€.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 pour la seule dette en gestion directe par la Ville est de 33 M€. En tenant compte du financement externalisé (redevance d'investissement liée au contrat de partenariat), le capital restant dû est de 102,3 M€, en diminution de 5,79 M€ par rapport à 2022.

Les dépenses d'ordre de section à section (recettes d'égale montant en section d'exploitation) d'un montant de 3,050 M€ sont stables et représentent le transfert des subventions au compte de résultat.

5. LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

		Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat 2022	Evolution du Résultat	
Exploitation	Réalisations de l'exercice	6,293	6,575	0,282	0,122	0,161	131,9%
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,466	0,466	0,344	0,122	35,4%
	Total (réalisations + reports)	6,293	7,041	0,748	0,466	0,282	60,6%
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,064		-0,064	-0,251	0,187	-74,6%
	Résultat cumulé	6,357	7,041	0,684	0,214	0,470	219,1%
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,313	0,275	-0,038	-0,009	-0,029	311,8%
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,222	0,222	0,231	-0,009	-4,0%
	Total (réalisations + reports)	0,313	0,497	0,184	0,222	-0,038	-17,1%
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,000		0,000	-0,007		
	Résultat cumulé	0,313	0,497	0,184	0,214	-0,031	-14,3%
TOTAL cumulé		6,670	7,538	0,868	0,429	0,439	102,4%

5.1. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation affiche un résultat après reports de 0,684 M€, soit + 0,470 M€ par rapport à 2022.

5.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles s'élèvent à 6,320 M€, en hausse de 10,86 % (+ 0,619 M€).

Cette hausse est essentiellement générée par le remboursement du budget principal pour 1,147 M€, se rapportant à des frais de personnels qui ont été pris en charge à tort sur le budget annexe sur la période septembre 2022 à août 2023.

Pour leur part, les recettes commerciales de ventes de marchandises funéraires représentent 5,084 M€, en diminution de 0,410 M€ (-7,46 %).

A l'inverse de la plupart des opérateurs, qui ont fortement augmenté leurs prix (+ 4,5 % en moyenne) pour répercuter en partie l'inflation de leurs coûts, la régie municipale des pompes funèbres a fait évoluer modérément ses tarifs en 2023, afin de maintenir des prix accessibles pour les familles marseillaises endeuillées.

La diminution du taux de mortalité, soit -3 % par rapport à 2022 (et -2,3 % par rapport à 2019) en partie à l'origine de la baisse du nombre de convois, le contexte concurrentiel exacerbé, ainsi que la décision du Tribunal Judiciaire de Marseille de recourir, au 1^{er} janvier 2023, à un opérateur privé pour les réquisitions intervenant sur son ressort territorial sont les facteurs qui ont conditionné l'évolution des recettes.

5.1.2. Dépenses

Parmi les dépenses totales, les dépenses réelles s'établissent à 6,018 M€ et augmentent de 9,32 % (+0,513 M€).

Elles comprennent :

- Des charges à caractère général (1,770 M€), en hausse de 18,55 % (+0,277 M€). L'exercice 2023 intègre, en effet, une dépense supplémentaire liée à la reprise de l'acquisition et de la pose de caveaux pour répondre aux demandes des familles, soit +0,215 M€ et une hausse liée aux fluides, pour 0,05 M€,

- Des frais de personnel (3,920 M€), facialement en hausse (+ 0,229 M€), mais dont la progression brute est uniquement liée à une erreur d'imputation (agents relevant du budget principal ayant émargé par erreur sur le budget annexe à hauteur de 0,620 M€ au titre de 2023 et 0,527 M€ en 2022 : cf. supra : régularisation opérée en recettes),
L'évolution nette des frais de personnel est donc une baisse liée à la contraction (et la mutualisation) des effectifs dans la continuité des mesures adaptatives mises en œuvre depuis 2021, afin de redonner des marges de manœuvre à ce service et garantir sa pérennité,
- Les autres dépenses de gestion (0,323 M€), principalement pour les annulations de titres sur exercices antérieurs en hausse de 0,250 M€.

5.1.3. Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- Le remboursement du budget annexe vers le budget principal (soit 0,039 M€) concerne les dépenses de l'exercice 2022 : électricité, carburant, téléphonie, affranchissement, badges tunnel,
- La prise en charge du remboursement des travaux de fossoyage (depuis septembre 2022) exécutés par des agents du budget principal (0,142 M€).

Dépense sur le budget principal et recette sur le budget annexe :

- Le budget principal rembourse le budget annexe, à hauteur de 0,241 M€ HT (soit 0,286 M€ TTC), les dépenses engagées pour les convois sociaux, les gratuités et les contrats obsèques, conformément à la délibération n° 08/1166/SOSP du 15 décembre 2008.

5.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est excédentaire de 0,184 M€ en 2022 contre 0,213 M€ en 2022.

5.2.1. Recettes

Il s'agit principalement des recettes d'ordre de section à section (dépenses d'égal montant en section d'exploitation), pour un montant total de 0,275 M€, relatives aux dotations aux amortissements (0,106 M€) et à la constatation du stock initial de caveaux et de cercueils (0,169 M€).

5.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles, d'un montant de 0,058 M€, sont en baisse de 0,025 M€.

Une baisse des dépenses d'équipement (-0,040 M€) est constatée, après une première vague de travaux conduits sur les locaux du funérarium, en 2022. Le recours à l'emprunt a été nécessaire pour 0,015 M€.

Les dépenses d'ordre de section à section (recettes d'égal montant en section d'exploitation), soit 0,255 M€, constatent le stock final de caveaux et de cercueils, dans le cadre des écritures comptables de gestion de stocks : elles progressent de 0,086 M€.

ANNEXES

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- **PRESENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS**
- **PRESENTATION COMPTABLE DE LA GESTION DU BUDGET PRINCIPAL**
- **BATAILLON DE MARINS-POMPIERS**

PRESENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS en 2023

Pour appréhender l'intégralité du budget communal, il convient d'agrèger les comptes du budget principal et ceux des cinq budgets annexes en retraitant les flux croisés, notamment les subventions du budget principal aux budgets annexes, entre les budgets afin que ceux-ci ne soient pas comptabilisés deux fois.

Les données sont présentées en mouvements réels.

Ainsi, en 2023, les dépenses consolidées de la Ville de Marseille s'élèvent à 1 644,4 M€ en dépenses, fonctionnement et investissement confondus, en hausse par rapport à 2022 (1 473 M€). La section de fonctionnement regroupe 73 % des dépenses et celle d'investissement, 27 %.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 95,2 M€ (soit 8,6 %), tandis que les recettes de fonctionnement progressent de 77,8 M€ (soit +5,8 %).

Le budget principal porte 96 % des dépenses de la Ville.

Dépenses réelles 2023 (M€) - mouvements réels <i>(fonctionnement + investissement)</i>				
<i>Nettes des flux croisés entre les budget</i>				
<i>Nettes de la dette remboursée par la Métropole et des opérations de gestion active (emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie, refinancements d'emprunts).</i>				
<i>Hors produits de cessions d'actifs.</i>				
Comptes administratifs	dépenses de fonctionnement	dépenses d'investissement	TOTAL	en % du total
Budget principal	1 144,8	433,3	1 578,1	96,0%
Stade Vélodrome	25,9	5,8	31,7	1,9%
Opéra et Odéon	21,7	1,8	23,5	1,4%
Pompes Funèbres	5,8	0,1	5,9	0,4%
Espaces Evènementiels	2,5	0,8	3,3	0,2%
Pôle Média de la Belle de Mai	1,9	0,0	1,9	0,1%
Total Ville de Marseille	1 202,7	441,7	1 644,4	100%

Recettes réelles 2023 (M€) - mouvements réels <i>(fonctionnement + investissement)</i>				
<i>Nettes des flux croisés entre les budget</i>				
<i>Nettes de la dette remboursée par la Métropole et des opérations de gestion active (emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie, refinancements d'emprunts)</i>				
<i>Hors affectation et avec les produits de cessions d'actifs.</i>				
Comptes administratifs	recettes de fonctionnement	recettes d'investissement	TOTAL	en % du total
Budget principal	1 393,8	163,4	1 557,2	97,8%
Stade Vélodrome	21,3	0,0	21,3	1,3%
Pompes Funèbres	6,1	0,0	6,1	0,4%
Opéra et Odéon	2,9	0,2	3,0	0,2%
Espaces Evènementiels	2,6	0,0	2,6	0,2%
Pôle Média de la Belle de Mai	1,9	0,0	1,9	0,1%
Total Ville de Marseille	1 428,5	163,6	1 592,1	100%

Situation financière hors gestion active de la dette (M€)	2022	2023	Evolution	
Mouvements réels				
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 350,7	1 428,5	77,8	5,8%
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 107,5	1 202,7	95,2	8,6%
Epargne brute (C)=(A)-(B)	243,2	225,8	-17,4	-7,2%
Taux d'épargne brute (C)/(A)	18,0%	15,8%		
Dépenses d'équipement (D)	197,1	242,5	45,4	23,0%
Remboursement des emprunts (E)	168,4	199,3	30,9	18,3%
Dépenses réelles d'investissement (F)=(D)+(E)	365,4	441,8	76,4	20,9%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts) (G)	76,8	63,3	-13,5	-17,6%
Epargne nette (C)-(E)	74,8	26,5	-48,3	-65%
Besoin de financement de l'investissement (H)=(F)-(G)	288,6	378,5	89,9	31,2%
Emprunts mobilisés (recettes)	65,0	100,3	35,3	54,3%
Encours de la dette au 31/12	1 522,4	1 423,3	-99,1	-6,5%
Taux d'endettement	112,5%	99,6%		0
Capacité de désendettement	6,3	6,3		0
Fonds de roulement au 31/12	101,7	46,0	-55,7	-54,8%

Les inscriptions et ratios sont retraités de l'annuité et de l'encours de dette pris en charge par la Métropole depuis les transferts de compétence. Dans cette présentation, les recettes de cessions sont comptabilisées en section d'investissement.

L'encours de la dette intègre le financement externalisé du contrat de partenariat du Stade Vélodrome.

PRESENTATION COMPTABLE DE LA GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

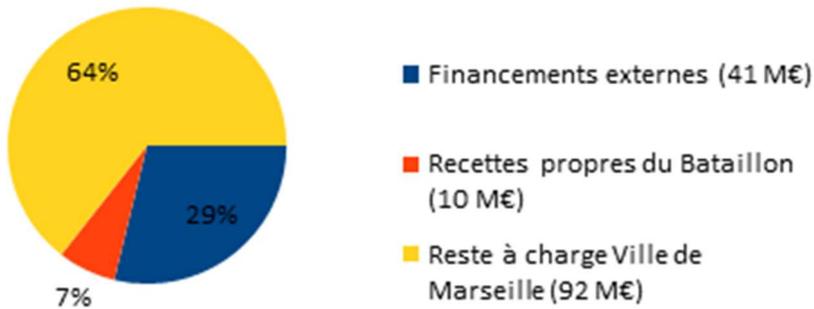
FONCTIONNEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Fiscalité et compensation fiscales	825,3
		Dotations	256,9
Charges de personnel	684,8	Relations financières avec l'EPCI	163,7
Fonctionnement des services	301,2	Produits des services	75,1
Subventions	154,8	Subventions reçues	59,1
Frais financiers	34,9	Autres recettes	14,1
		Cessions d'actif	4,1
DÉPENSES RÉELLES	1175,7	RECETTES RÉELLES	1398,4
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION			
	0,0		0,0
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Dotations aux amortissements et provisions	71,6	Reprises sur provisions	4,6
Cessions d'actifs (+ value)	4,1	Subventions d'investissement transférées	3,8
DÉPENSES D'ORDRE	75,7	RECETTES D'ORDRE	8,4
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1251,4	RECETTES DE L'EXERCICE	1406,8
		Excédent de fonctionnement reporté	59,4
TOTAL DES DÉPENSES	1251,4	TOTAL DES RECETTES	1466,2
		Excédent de fonctionnement	214,7
INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Gestion active de la dette	6,9	Gestion active de la dette	6,9
		Emprunts	100,3
Remboursement de la dette	191,6	Subventions et divers	41,8
Dépenses d'investissement hors subventions	200,3	F.C.T.V.A.	17,3
Subventions	41,5	Remboursement dette Métropole	0,0
DÉPENSES DE L'EXERCICE	440,2	RECETTES DE L'EXERCICE	166,2
OPÉRATIONS PATRIMONIALES			
	15,6		15,6
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Provisions	4,6	Amortissements	66,2
Subventions d'invest. transférées	3,8	Provisions et étalement charges COVID	5,4
Cessions d'actifs (- value)	0,0	Cessions d'actifs (+ value)	3,4
		Divers	0,7
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	8,4	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	75,7
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	464,2	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	257,5
Déficit d'investissement reporté	136,3	Affectation du résultat	167,9
TOTAL DES DÉPENSES	600,5	TOTAL DES RECETTES	425,4
Déficit d'investissement	175,1		
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	1851,9	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1891,6
		EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE	39,7

BATAILLON DE MARINS-POMPIERS

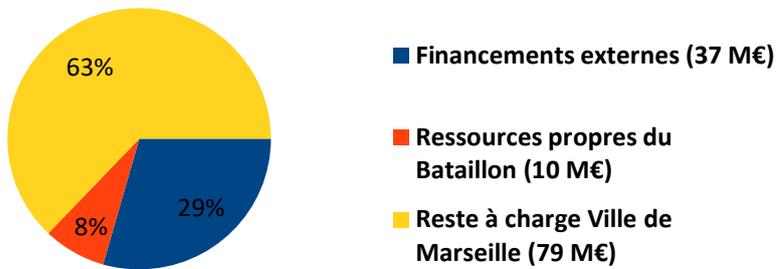
FINANCEMENTS DU BMP

	Fonctionnement	Investissement	Cumul	
Métropole AMP	12 956 943,03	700 000,00	13 656 943,03	10 %
État (dont TSCA)	10 022 500,00		10 022 500,00	7 %
Département des Bouches-du-Rhône	10 000 000,00	2 952 720,00	12 952 720,00	9 %
GPMM	4 049 346,60		4 049 346,60	3 %
Autres subventions d'investissement		401 382,56	401 382,56	0 %
Financements externes	37 028 789,63	4 054 102,56	41 082 892,19	29 %
Recettes propres du Bataillon	9 654 013,03	0,00	9 654 013,03	7 %
Sous-total Financements	46 682 802,66	4 054 102,56	50 736 905,22	36 %
Reste à charge Ville de Marseille	79 058 548,40	12 866 758,27	91 925 306,67	64 %
TOTAL	125 741 351,06	16 920 860,83	142 662 211,89	100 %

Financement du BMP



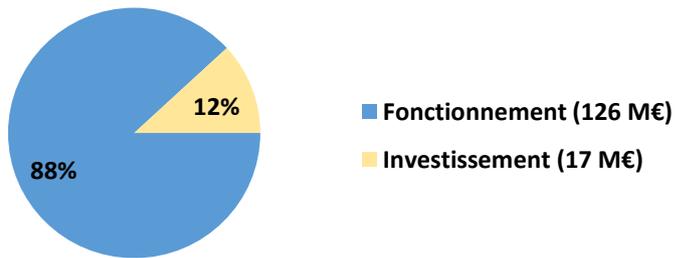
Financement des dépenses de fonctionnement du BMP



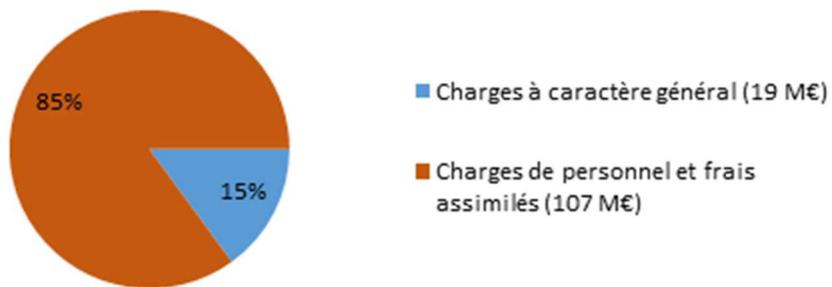
Financement des dépenses d'investissement du BMP



Répartition des dépenses du BMP



Répartition des dépenses de fonctionnement du BMP



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXÉCUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	125 741 351,06	46 682 802,66
	Section d'investissement	16 920 860,83	4 054 102,56
TOTAL RÉALISATIONS		142 662 211,89	50 736 905,22

RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	1 783 742,84	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 783 742,84	0,00

RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	127 525 093,90	46 682 802,66
	Section d'investissement	16 920 860,83	4 054 102,56
	TOTAL CUMULÉ	144 445 954,73	50 736 905,22

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

DÉTAIL DES RESTES À RÉALISER

Chap / Art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restants à émettre
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 783 742,84	
60611	Eau et assainissement	0,00	
60612	Énergie – Électricité	18 042,95	
60621	Combustibles	0,00	
60622	Carburants	186 647,66	
60623	Alimentation	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	97 864,70	
60631	Fournitures d'entretien	10 543,74	
60632	Fournitures de petit équipement	352 501,58	
60636	Vêtements de travail	188 768,10	
6064	Fournitures administratives	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	22 715,23	
6132	Locations immobilières	0,00	
6135	Locations mobilières	44 064,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	
61521	Entretien et réparations sur terrains	0,00	
615221	Bâtiments publics	21 462,48	
615228	Autres bâtiments	0,00	
615232	Réseaux	0,00	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	14 734,83	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	241 346,13	
6156	Maintenance	347 027,50	
6182	Documentation générale et technique	10 984,83	
6184	Versements à des organismes de formation	23 702,15	
6188	Autres frais divers	0,00	
6226	Honoraires	0,00	
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	155 738,86	
6241	Transports de biens	0,00	
6247	Transports collectifs	0,00	
6248	Frais de transports divers	0,00	
6255	Frais de déménagement	0,00	
6256	Missions	20 700,00	
6262	Frais de télécommunications	26 898,10	
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	0,00	
6218	Autre personnel extérieur	0,00	
64732	Allocations chômage versées aux ASSEDIC	0,00	
6488	Autres charges	0,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements	0,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 783 742,84	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements	0,00	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	22 486 574,06	17 562 060,49	1 265 685,46	1 783 742,84	1 875 085,27
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	104 578 269,44	106 836 604,29	0,00	0,00	-2 258 334,85
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 005,00	77 000,82	0,00	0,00	35 004,18
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 400,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		127 183 248,50	124 475 665,60	1 265 685,46	1 783 742,84	-341 845,40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	30 420,00	9,41	0,00	0,00	30 410,59
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 490 564,00	1 384 737,50	0,00	0,00	105 826,50
73	IMPÔTS ET TAXES	10 000 000,00	10 022 500,00	0,00	0,00	-22 500,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 152 822,00	22 956 943,03	0,00	0,00	1 195 878,97
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 372 387,00	12 210 881,64	0,00	0,00	-1 838 494,64
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	435 000,00	107 731,08	0,00	0,00	327 268,92
Total des recettes réelles de fonctionnement		46 481 193,00	46 682 802,66	0,00	0,00	-201 609,66

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 308 654,80	1 094 882,82	0,00	213 771,98
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 944 883,54	12 409 688,66	0,00	1 535 194,88
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 869 030,00	3 416 289,35	0,00	452 740,65
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		19 122 568,34	16 920 860,83	0,00	2 201 707,51

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	2 149 000,00	4 054 102,56	0,00	-1 905 102,56
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 149 000,00	4 054 102,56	0,00	-1 905 102,56

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	22 486 574,06	17 562 060,49	1 265 685,46	1 783 742,84	1 875 085,27
60611	Eau et assainissement	365 564,73	361 197,07	0,00	0,00	4 367,66
60612	Énergie – Électricité	3 147 000,00	2 835 872,18	0,00	18 042,95	293 084,87
60621	Combustibles	16 766,25	14 779,93	0,00	0,00	1 986,32
60622	Carburants	1 626 911,22	1 424 500,79	6 026,47	186 647,66	9 736,30
60623	Alimentation	2 660 761,64	1 978 237,31	650 000,00	0,00	32 524,33
60628	Autres fournitures non stockées	489 759,45	308 184,47	23 077,01	97 864,70	60 633,27
60631	Fournitures d'entretien	93 402,84	79 753,21	0,00	10 543,74	3 105,89
60632	Fournitures de petit équipement	2 260 630,18	1 616 217,02	19 848,59	352 501,58	272 062,99
60636	Vêtements de travail	469 195,43	218 411,93	13 564,28	188 768,10	48 451,12
6064	Fournitures administratives	74 452,73	71 597,81	0,00	0,00	2 854,92
6068	Autres matières et fournitures	912 736,06	705 265,92	101 229,16	22 715,23	83 525,75
6132	Locations immobilières	2 017 622,16	1 552 184,54	180 557,85	0,00	284 879,77
6135	Locations mobilières	769 174,58	689 102,44	20 924,82	44 064,00	15 083,32
614	Charges locatives et de copropriété	639 993,27	436 692,28	25 465,25	0,00	177 835,74
61521	Entretien et réparations sur terrains	13 987,41	10 239,40	0,00	0,00	3 748,01
615221	Bâtiments publics	336 787,57	239 291,50	5 304,97	21 462,48	70 728,62
615228	Autres bâtiments	33 666,26	18 818,14	0,00	0,00	14 848,12
615232	Entretien, réparations réseaux	52 813,37	46 651,61	5 764,80	0,00	396,96
61551	Réseaux	483 665,99	422 967,01	10 365,36	14 734,83	35 598,79
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 070 494,95	730 126,72	41 243,62	241 346,13	57 778,48
6156	Maintenance	1 800 002,51	1 305 007,38	5 649,00	347 027,50	142 318,63
6161	Primes d'assurance multirisques	470 792,77	451 415,73	4 993,56	0,00	14 383,48
6182	Documentation générale et technique	38 873,44	22 348,69	0,00	10 984,83	5 539,92
6184	Versements à des organismes de formation	445 077,58	325 302,71	70 524,00	23 702,15	25 548,72
6185	Frais de colloques, séminaires conférences	6 409,01	5 799,01	0,00	0,00	610,00
6188	Autres frais divers	20 891,27	20 418,95	0,00	0,00	472,32
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs					0,00
6226	Honoraires	20 076,32	16 496,05	0,00	0,00	3 580,27
6227	Frais d'actes et de contentieux	923 059,17	692 419,22	14 870,16	155 738,86	60 030,93
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	16 758,05	9 369,05	0,00	0,00	7 389,00
6238	Frais divers de publicité, publications et relations publiques	4 888,61	4 408,47	0,00	0,00	480,14
6241	Transports de biens	8 000,30	7 140,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	49 699,10	33 304,39	0,00	0,00	16 394,71
6248	Frais de transports divers					0,00
6255	Frais de déménagement	73 604,78	67 604,78	6 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	82 443,26	60 788,93	0,00	20 700,00	954,33
6262	Frais de télécommunications	405 442,07	317 219,91	0,00	26 898,10	61 324,06
6281	Concours divers (cotisations...)	15 218,80	15 218,80	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 283,72	8 388,33	0,00	0,00	4 895,39
6288	Autres services extérieurs	556 667,21	439 318,81	60 276,56	0,00	57 071,84

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	104 578 269,44	106 836 604,29	0,00	0,00	-2 258 334,85
6218	Autre personnel extérieur	95 099 000,00	95 047 881,47	0,00	0,00	51 118,53
6331	Versement de transport	108 200,00	144 304,26	0,00	0,00	-36 104,26
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	28 168,00	36 076,42	0,00	0,00	-7 908,42
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	49 208,00	70 680,92	0,00	0,00	-21 472,92
64111	Personnel titulaire rémunération principale	1 394 201,00	1 449 877,53	0,00	0,00	-55 676,53
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	53 359,00	55 952,46	0,00	0,00	-2 593,46
64118	Personnel titulaire autres indemnités	662 496,00	771 752,11	0,00	0,00	-109 256,11
64131	Rémunération du personnel non titulaire	3 873 767,00	5 288 460,11	0,00	0,00	-1 414 693,11
64138	Personnel non titulaire autres indemnités	830 636,00	990 804,85	0,00	0,00	-160 168,85
6417	Apprentis	0,00	43 076,45	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	1 550 520,04	1 930 993,32	0,00	0,00	-380 473,28
6453	Cotisations aux caisses de retraites	682 476,00	764 675,87	0,00	0,00	-82 199,87
6472	Prestations familiales directes	0,00	2 069,52	0,00	0,00	
64731	Versées directement	12 420,00	0,00	0,00	0,00	
64732	Allocations chômage versées aux ASSEDIC					0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	120 000,00	118 934,38	0,00	0,00	1 065,62
6488	Autres charges	113 818,40	121 064,62	0,00	0,00	-7 246,22
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 005,00	77 000,82	0,00	0,00	35 004,18
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	80 000,00	45 000,00	0,00	0,00	35 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	32 000,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	5,00	0,82	0,00	0,00	4,18
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 400,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 400,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	127 183 248,50	124 475 665,60	1 265 685,46	1 783 742,84	-341 845,40

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES RECETTES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	30 420,00	9,41	0,00	0,00	30 410,59
6096	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	9,41	0,00	0,00	-9,41
6479	Remboursements sur autres charges sociales	30 420,00	0,00	0,00	0,00	30 420,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 490 564,00	1 384 737,50	0,00	0,00	105 826,50
70688	Autres prestations de services	560 564,00	730 737,50	0,00	0,00	-170 173,50
7078	Autres ventes de marchandises	0,00				0,00
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	630 000,00	654 000,00	0,00	0,00	-24 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	10 000 000,00	10 022 500,00	0,00	0,00	-22 500,00
7328	Autres fiscalités reversées	10 000 000,00	10 022 500,00	0,00	0,00	-22 500,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 152 822,00	22 956 943,03	0,00	0,00	1 195 878,97
74718	Autres participations de l'État	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participations des départements	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943,00	12 956 943,03	0,00	0,00	-0,03
7477	Participations budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participations d'autres organismes	1 195 879,00	0,00	0,00	0,00	1 195 879,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 372 387,00	12 210 881,64	0,00	0,00	-1 838 494,64
7588	Autres produits divers de gestion courante	10 372 387,00	12 210 881,64	0,00	0,00	-1 838 494,64
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	435 000,00	107 731,08	0,00	0,00	327 268,92
7711	Dédits et pénalités perçus	30 000,00	26 290,59	0,00	0,00	3 709,41
7713	Libéralités reçues	390 000,00	70 200,00	0,00	0,00	319 800,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	0,00	73,34	0,00	0,00	-73,34
7788	Produits exceptionnels divers	15 000,00	11 167,15	0,00	0,00	3 832,85
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	46 481 193,00	46 682 802,66	0,00	0,00	-201 609,66

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 308 654,80	1 094 882,82	0,00	213 771,98
2031	Frais d'études	787 902,74	610 917,45	0,00	176 985,29
2051	Concessions et droits similaires	520 752,06	483 965,37	0,00	36 786,69
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 944 883,54	12 409 688,66	0,00	1 535 194,88
2115	Terrains bâtis	82 000,00	82 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	525 702,72	502 859,14	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	2 499 086,86	1 912 971,67	0,00	586 115,19
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	26 194,79	26 194,79	0,00	0,00
2138	Autres constructions	248 001,83	248 000,00	0,00	
21538	Autres réseaux	396 000,00	365 217,36	0,00	
21561	Matériel roulant	4 225 030,90	4 022 780,80	0,00	202 250,10
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 756 311,07	1 541 702,03	0,00	214 609,04
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 050 323,68	1 039 371,55	0,00	10 952,13
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	100 995,60	85 686,13	0,00	15 309,47
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 128 051,16	1 097 835,53	0,00	30 215,63
2184	Mobilier	164 424,70	164 961,97	0,00	-537,27
2188	Autres immobilisations corporelles	1 742 760,23	1 320 107,69	0,00	422 652,54
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 869 030,00	3 416 289,35	0,00	451 440,65
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 285 115,11	1 279 305,91	0,00	5 809,20
2313	Constructions	2 220 737,89	1 923 070,28	0,00	297 667,61
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	1 300,00	0,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	361 877,00	213 913,16	0,00	147 963,84
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	19 122 568,34	16 920 860,83	0,00	2 200 407,51

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	2 149 000,00	4 054 102,56	0,00	-1 905 102,56
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	372 000,00	401 382,56	0,00	-29 382,56
1322	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables Régions	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables Départements	1 059 000,00	2 952 720,00	0,00	-1 893 720,00
13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables GFP de rattachement	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Défense extérieure contre l'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Défense extérieure contre l'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 149 000,00	4 054 102,56	0,00	-1 905 102,56

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	18 827 745,95	18 827 745,95
60611	Eau et assainissement	361 197,07	361 197,07
60612	Énergie – Électricité	2 835 872,18	2 835 872,18
60621	Combustibles	14 779,93	14 779,93
60622	Carburants	1 430 527,26	1 430 527,26
60623	Alimentation	2 628 237,31	2 628 237,31
60628	Autres fournitures non stockées	331 261,48	331 261,48
60631	Fournitures d'entretien	79 753,21	79 753,21
60632	Fournitures de petit équipement	1 636 065,61	1 636 065,61
60636	Vêtements de travail	231 976,21	231 976,21
6064	Fournitures administratives	71 597,81	71 597,81
6068	Autres matières et fournitures	806 495,08	806 495,08
6132	Locations immobilières	1 732 742,39	1 732 742,39
6135	Locations mobilières	710 027,26	710 027,26
614	Charges locatives et de copropriété	462 157,53	462 157,53
61521	Entretien et réparations sur terrains	10 239,40	10 239,40
615221	Bâtiments publics	244 596,47	244 596,47
615228	Autres bâtiments	18 818,14	18 818,14
615232	Réseaux	52 416,41	52 416,41
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	433 332,37	433 332,37
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	771 370,34	771 370,34
6156	Maintenance	1 310 656,38	1 310 656,38
6161	Primes d'assurance multirisques	456 409,29	456 409,29
6182	Documentation générale et technique	22 348,69	22 348,69
6184	Versements à des organismes de formation	395 826,71	395 826,71
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	5 799,01	5 799,01
6188	Autres frais divers	20 418,95	20 418,95
6226	Honoraires	16 496,05	16 496,05
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	707 289,38	707 289,38
6238	Frais divers de publicité, publications et relations publique	9 369,05	9 369,05
6241	Transports de biens	4 408,47	4 408,47
6247	Transports collectifs	7 140,00	7 140,00
6248	Frais de transports divers	33 304,39	33 304,39
6255	Frais de déménagement	73 604,78	73 604,78
6256	Missions	60 788,93	60 788,93
6262	Frais de télécommunications	317 219,91	317 219,91
6281	Concours divers (cotisations...)	15 218,80	15 218,80
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 388,33	8 388,33
6288	Autres services extérieurs	499 595,37	499 595,37

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	106 836 604,29	106 836 604,29
6218	Autre personnel extérieur	95 047 881,47	95 047 881,47
6331	Versement de transport	144 304,26	144 304,26
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	36 076,42	36 076,42
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	70 680,92	70 680,92
64111	Personnel titulaire rémunération principale	1 449 877,53	1 449 877,53
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	55 952,46	55 952,46
64118	Personnel titulaire autres indemnités	771 752,11	771 752,11
64131	Rémunération du personnel non titulaire	5 288 460,11	5 288 460,11
64138	Personnel non titulaire autres indemnités	990 804,85	990 804,85
6417	Apprentis	43 076,45	43 076,45
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	1 930 993,32	1 930 993,32
6453	Cotisations aux caisses de retraites	764 675,87	764 675,87
6472	Prestations familiales directes	2 069,52	2 069,52
64732	Allocations de chômage versées aux ASSEDIC	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	118 934,38	118 934,38
6488	Autres charges	121 064,62	121 064,62
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	77 000,82	77 000,82
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements public	45 000,00	45 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	32 000,00	32 000,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	0,82	0,82
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		125 741 351,06	125 741 351,06

RECETTES

013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	9,41	9,41
6096	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés	0,00	0,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	9,41	9,41
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 384 737,50	1 384 737,50
70688	Autres prestations de services	730 737,50	730 737,50
7078	Autres ventes de marchandises	0,00	0,00
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	0,00	0,00
70876	Remboursements de frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	654 000,00	654 000,00
73	IMPÔTS ET TAXES	10 022 500,00	10 022 500,00
7328	Autres fiscalités reversées	10 022 500,00	10 022 500,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	22 956 943,03	22 956 943,03
74718	Autres participations de l'État		0,00
7473	Participations des départements	10 000 000,00	10 000 000,00
74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943,03	12 956 943,03
7477	Participations budget communautaire et fonds structurels		0,00
7478	Participations d' autres organismes		0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 210 881,64	12 210 881,64
7588	Autres produits divers de gestion courante	12 210 881,64	12 210 881,64
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	107 731,08	107 731,08
7711	Dédits et pénalités perçus	26 290,59	26 290,59
7713	Libéralités reçues	70 200,00	70 200,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	73,34	73,34
7788	Produits exceptionnels divers	11 167,15	11 167,15
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 682 802,66	46 682 802,66

ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

INVESTISSEMENT DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	1 094 882,82	1 094 882,82
2031	Frais d'études		610 917,45	610 917,45
2051	Concessions et droits similaires		483 965,37	483 965,37
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	142 247,97	11 766 472,43	11 908 720,40
2115	Terrains bâtis		82 000,00	82 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 885,88	5,00	1 890,88
21318	Autres bâtiments publics	119 547,37	1 793 424,30	1 912 971,67
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		26 194,79	26 194,79
2138	Autres constructions		248 000,00	248 000,00
21538	Autres réseaux		365 217,36	365 217,36
21561	Matériel roulant		4 022 780,80	4 022 780,80
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		1 541 702,03	1 541 702,03
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 039 371,55	1 039 371,55
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	20 814,72	64 871,41	85 686,13
2182	Matériel de transport		0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 097 835,53	1 097 835,53
2184	Mobilier		164 961,97	164 961,97
2188	Autres immobilisations corporelles		1 320 107,69	1 320 107,69
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	3 416 289,35	3 416 289,35
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	1 279 305,91	1 279 305,91
2313	Constructions		1 923 070,28	1 923 070,28
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		213 913,16	213 913,16
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		142 247,97	16 277 644,60	16 419 892,57

RECETTES

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	3 581 808,56	472 294,00	4 054 102,56
1318	Autres subventions d'équipement transférables	401 382,56		401 382,56
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables Départements	2 480 426,00	472 294,00	2 952 720,00
13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables GFP de rattachement	700 000,00		700 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile			0,00
2182	Matériel de transport			0,00
2184	Mobilier			0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 581 808,56	472 294,00	4 054 102,56

compte administratif
rapport de présentation
2023

marseille.fr
